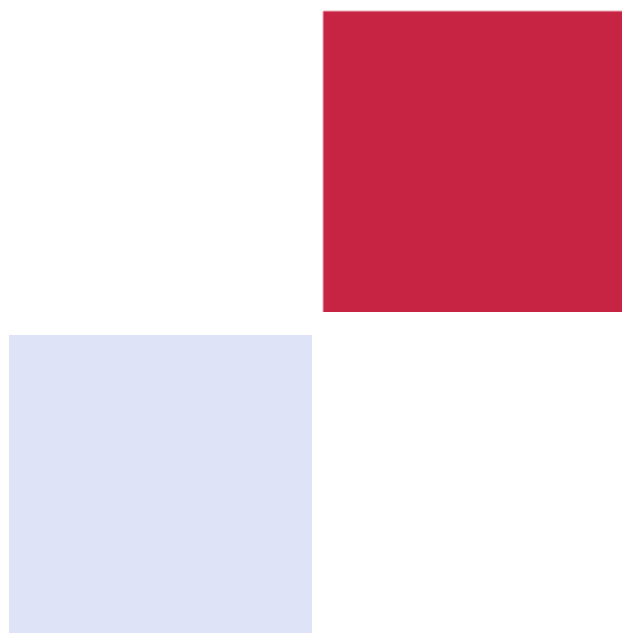


**GUIDE
DE
L'ACTIONNAIRE
2006**

Sommaire

Entretien avec Daniel Bouton.....	3
Présentation du groupe Société Générale	6
Une stratégie tournée vers une croissance rentable	6
Chiffres clés 2005	8
L'action Société Générale	10
Informations sur le Gouvernement d'entreprise.....	15
Notre responsabilité sociale et environnementale	18
Etre actionnaire de la Société Générale.....	21
En tant qu'actionnaire, quels sont vos droits ?	21
Relations avec nos actionnaires.....	23
Comment gérer vos titres ?.....	24
Comment fonctionne la bourse ?.....	25
Pour mieux comprendre	29
Pour en savoir plus.....	36



Entretien avec Daniel Bouton

 **Daniel Bouton**
Président-Directeur
général



Comment s'est déroulée l'année 2005 ?

En 2005, la croissance mondiale a été forte, malgré les tensions sur le marché pétrolier. Cependant la maîtrise de l'inflation et le maintien des taux d'intérêt à long terme à des niveaux bas ont créé les conditions d'un développement soutenu.

En Europe occidentale, les performances économiques sont restées médiocres. Toutefois, les marchés actions ont été très bien orientés, reflétant la bonne santé des entreprises européennes.

Il en est résulté de très bonnes performances des activités financières, avec un coût du risque à nouveau en baisse, à des niveaux historiquement faibles.

Dans ce contexte, 2005 a été pour nous une très bonne année : le Groupe a réalisé d'excellentes performances avec un résultat net part du Groupe de 4,4 Md EUR en croissance de 35,5 % et une rentabilité des fonds propres après impôt très élevée (ROE de 25,3 %).

L'ensemble des métiers du Groupe a contribué à ces résultats : les relais de croissance (les Réseaux Etranger, les Services Financiers et les Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs) ont remarquablement joué leur rôle ; la Banque de Financement et d'Investissement a réalisé une année exceptionnelle ; les Réseaux de Détail

en France ont continué de développer leurs fonds de commerce dans un contexte de concurrence forte et d'activité économique ralentie.

L'année 2005 a également été très favorable à l'action : elle s'est appréciée de 39,6 %, surperformant ses pairs tant sur le long terme que sur le court terme.

Comment expliquez-vous cette surperformance du titre ? Quels ont été les faits saillants en 2005 pour la Société Générale ?

La stratégie mise en oeuvre depuis 1998, allée au dynamisme et à la créativité des équipes de la Société Générale, lui a permis de dégager une croissance soutenue et rentable année après année. Notre Groupe a ainsi plus que doublé de taille depuis 1998, se renforçant dans l'ensemble des métiers de la banque, se créant des franchises significatives assises sur des expertises pointues et élargissant très fortement son implantation géographique, pour le bénéfice de ses clients.

En 2005, le Groupe a poursuivi la mise en oeuvre de cette stratégie : gestion dynamique de son portefeuille d'activités et de l'allocation de ses fonds propres ; activité commerciale forte, portée par la créativité et la mobilisation des équipes à travers l'ensemble du Groupe, poursuite de l'amélioration du coefficient d'exploitation.



« La stratégie mise en oeuvre depuis 1998, allée au dynamisme et à la créativité des équipes de la Société Générale, a permis au Groupe de dégager une croissance soutenue et rentable année après année. »

En ce qui concerne nos relais de croissance, cela s'est traduit par de nombreuses acquisitions, en Europe centrale et orientale et sur le pourtour méditerranéen. Ainsi, les activités de crédit à la consommation ont intensifié leur couverture géographique : après l'acquisition d'Hanseatic Bank en Allemagne, Eurobank en Pologne, Finagen en Italie et Promekbank en Russie sont venus compléter le dispositif. Dans ce dernier pays, le développement de la banque de détail s'est caractérisé par des ouvertures d'agences et l'acquisition de DeltaCredit Bank. Le Groupe a renforcé sa position en Égypte avec l'acquisition de Mlbank, qui, fusionnée avec la filiale existante, se situe désormais au premier rang des banques privées égyptiennes.

En Asie, avec le succès des "joint-ventures" en gestions d'actifs en Chine, en Corée, en Inde, nous continuons à étudier de nombreux projets dans cette partie du monde particulièrement dynamique.

Société Générale Securities Services (SGSS), créée en 2004, devient, avec l'acquisition des activités Titres d'Unicredito en 2006, le 3^e conservateur européen.

Dans le même temps, Boursorama a également procédé à des acquisitions, confirmant ainsi sa vocation européenne.

Du côté de la Banque de Financement et d'Investissement, le renforcement de nos pôles

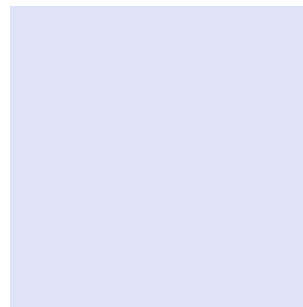
d'excellence se poursuit et s'affirme avec, par exemple, l'acquisition des activités de produits structurés destinés aux investisseurs de Bank of America.

D'un point de vue commercial, le dynamisme des équipes a été remarquable dans tous les métiers du Groupe : la Banque de Financement et d'Investissement a mis en place son programme TGV 2008, visant à promouvoir plus de 30 projets de développement : nouveaux produits, nouvelles zones de couverture géographique et nouveaux clients. Ceci s'est traduit par de très bonnes performances commerciales, qui représentent toujours deux tiers des revenus.

Les Réseaux France ont, dans un contexte de concurrence accrue, consolidé leurs parts de marché : 179 000 nouveaux comptes ont été ouverts, soit 44% d'augmentation par rapport à 2004 ; 72 nouvelles agences sont venues renforcer notre maillage ; les campagnes commerciales vers les jeunes et les clientèles commerciales ont été des succès.

Nos Réseaux de Détail à l'Étranger servent plus de 5,8 millions de clients individuels, dans 27 pays, au travers de plus de 1 700 agences.

Enfin, l'amélioration du coefficient d'exploitation s'est poursuivie en 2005 grâce à de nombreuses initiatives lancées dans chacun des métiers et de manière transverse (infrastructures informatiques, notamment).



Quelles sont les orientations du Groupe pour le futur ?

S'appuyant sur son dynamisme et sa diversité, le Groupe poursuivra sa stratégie de croissance rentable. Il recherchera la pleine valorisation de ses richesses que sont ses clients et ses collaborateurs en poursuivant le développement des expertises et des talents et en les partageant plus largement. La mise en oeuvre de synergies entre les différents métiers et implantations géographiques du Groupe sera intensifiée pour mieux servir nos clients.

La croissance s'appuiera également sur la poursuite de la politique d'acquisitions ciblées. Malgré un contexte de forte compétition internationale, le Groupe continuera à respecter les critères stratégiques et financiers stricts qu'il s'est fixés.

Sa structure financière solide lui donne les moyens de cette stratégie tout en permettant le paiement d'un dividende significatif.

Le Groupe poursuivra sa politique de gestion rigoureuse des risques et des coûts. En ce qui concerne la gestion des risques, le Groupe se prépare très activement à l'entrée en vigueur des nouvelles exigences prudentielles de Bâle II : après avoir adopté les nouvelles normes comptables IFRS en 2005, les métiers et les directions fonctionnelles travaillent ensemble pour mettre en oeuvre le pilotage des métiers dans ce nouvel environnement.

Le groupe Société Générale a signé fin 2004 « la Charte de la Diversité ». Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette démarche ?

Le succès du Groupe est d'abord celui de ses 103 000 collaborateurs. Deux fois plus nombreux qu'en 1998, ils représentent 114 nationalités, exercent leur activité dans 76 pays, au sein des différents métiers du Groupe.

La diversité fait ainsi partie intégrante de notre culture. Notre succès repose sur notre capacité à satisfaire nos clients, à répondre à leurs attentes et à leurs besoins. Créativité et compétitivité sont ainsi au centre de nos préoccupations. Conscient que la diversité des hommes et des femmes qu'il emploie est, dans ce contexte, un atout essentiel, le Groupe la recherche en recrutant des profils variés, en développant les compétences par la formation et la mobilité interne.

La politique actuelle de recrutement du Groupe illustre son dynamisme et permet de promouvoir cette diversité : plus de 10 500 collaborateurs ont été recrutés en 2005, dont 4 300 en France, 3 018 d'entre eux venant renforcer les Réseaux de Détail. Les profils des nouveaux collaborateurs sont variés tant en terme d'âge que de diplôme et d'expérience professionnelle. La Société Générale dispose d'une image « employeur » très attractive, une des meilleures parmi les grands groupes français.

De plus, 60 000 collaborateurs du Groupe sont actionnaires et bénéficient directement des performances du titre. En 2005, le Groupe a procédé à la 18^e augmentation de capital réservée aux salariés, collectant plus de 350 M EUR. Les salariés détiennent, à fin 2005, 7,56% du capital du Groupe, soit 3,4 Md EUR.

Cette diversité est une richesse pour le Groupe, car nos collaborateurs ont un sentiment d'appartenance fort en partageant nos valeurs : innovation, professionnalisme et esprit d'équipe. Pour rendre cette diversité la plus créative possible au service de notre développement futur, nous avons créé le « Forum » : il réunit 250 cadres dirigeants du Groupe, issus de tous les métiers, représentant 20 nationalités et travaillant dans une quarantaine d'implantations dans le monde.



Présentation du groupe Société Générale

Le groupe Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro.

103 000 salariés, de 114 nationalités, travaillent dans 76 pays au service notamment de 19,2 millions de clients particuliers

3 grands métiers

Réseaux de Détail et Services Financiers

avec plus de 19 millions de clients particuliers en France et à l'international.

Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

Parmi les principales banques de la zone euro avec 386 Md EUR sous gestion et 1 418 Md EUR en conservation au 31 décembre 2005.

Banque de Financement et d'Investissement

Parmi les leaders européens et mondiaux en marchés de capitaux en euro, produits dérivés et financements structurés.

Le professionnalisme, l'esprit d'équipe et l'innovation

sont les trois valeurs partagées au sein de la Société Générale.

L'engagement en faveur du Développement Durable

Le groupe Société Générale figure dans les quatre principaux indices internationaux de Développement Durable.

La solidité financière

Notation AA- par Standard & Poor's, Aa2 par Moody's et AA par Fitch.

Une stratégie tournée vers une croissance rentable

La stratégie mise en place depuis la fin des années 90 par le groupe Société Générale a permis de combiner une forte croissance avec une rentabilité élevée. La modification du portefeuille de métiers visant à optimiser le couple risque-rentabilité s'est traduite par un accroissement de l'exposition relative aux Réseaux de Détail et Services Financiers et aux Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs. Le Groupe entend poursuivre le développement de ses métiers dans le prolongement des équilibres affichés aujourd'hui.

Tous les métiers du Groupe intègrent dans leur stratégie de développement respective les évolutions de fond de l'économie mondiale et de l'industrie des services financiers pour saisir au mieux les opportunités de croissance à long terme. Ils poursuivront leur développement rapide de manière organique par transfert d'expertises, par partenariats ou par acquisitions si des opportunités conformes aux critères de création de valeur du Groupe se présentaient.

Les Réseaux de Détail en France, Société Générale et Crédit du Nord, affichent de façon régulière une progression de leurs fonds de commerce, reflet de la qualité des produits et des services offerts, d'une tarification

attractive et adaptée à leurs cibles de clientèle et de la forte attractivité des marques du Groupe. Cette croissance se poursuivra en s'assurant sur un dispositif de banque multicanal moderne et efficace et en bénéficiant de la réorganisation en cours de nos fonctions supports. Tous ces éléments permettent d'accroître qualité de services, satisfaction clients et efficacité commerciale.

La stratégie d'expansion des Réseaux de Détail à l'Étranger repose sur l'adaptation à l'étranger des meilleures pratiques de la Banque de détail en France. Conjuguant croissance interne et croissance externe, les Réseaux de Détail à l'Étranger développent un concept de banque universelle ayant vocation à proposer tous les produits et services à destination d'une large base de clientèle, à la fois d'entreprises et de particuliers. Le Groupe dispose ainsi de positions de premier plan en Europe centrale et orientale et dans le Bassin méditerranéen, et ambitionne de poursuivre son développement sur ces zones mais aussi en Asie.

Les Services Financiers sont devenus en quelques années leaders en Europe dans les activités de financements et de services aux entreprises, grâce à leurs

Stratégie



plates-formes européennes (SG Equipment Finance, ALD Automotive et ECS) qui disposent d'une offre globale bénéficiant à la fois d'économies d'échelle et d'une forte expertise produits-clients. Dans les activités de crédit à la consommation, le savoir-faire du Groupe en terme de *scoring*, de marketing et de système de recouvrement, capable de s'adapter aux particularités des marchés locaux, développés ou émergents, permettra de poursuivre le développement de ce métier.

Les Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs, forts de leur taille critique, se développent au niveau européen ou mondial en capitalisant sur une offre de produits et services complète et à forte valeur ajoutée, reconnue par nos clients particuliers ou institutionnels. Ces métiers consolideront leurs positions en poursuivant une politique de croissance active tant au niveau commercial (renforcement des ventes croisées par le développement de partenariats de distribution) qu'au niveau industriel, en saisissant notamment des opportunités d'acquisitions ciblées.

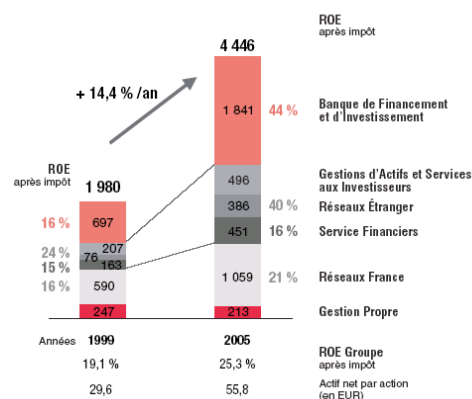
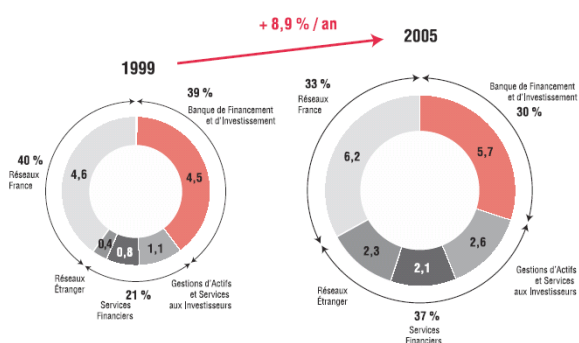
Enfin, la **Banque de Financement et d'Investissement** est reconnue au niveau global sur les métiers Dérivés et Financements Structurés, et s'est hissée parmi les tous

premiers intervenants sur les Marchés de capitaux en euros. La stratégie de ce pôle est de poursuivre son développement organique en consolidant et en élargissant son fonds de commerce d'entreprises, d'institutions financières et d'investisseurs institutionnels, grâce à une expertise produits innovante et à la mise en oeuvre d'initiatives de développement. Parallèlement à ces initiatives de développement, **l'ensemble du Groupe restera attentif à la maîtrise des frais généraux**. La politique du Groupe vise à poursuivre une politique d'investissement ciblée, pour supporter la croissance organique des métiers, tout en identifiant et en mobilisant les gains de productivité résultant de réorganisations (fonctions supports du Réseau Société Générale par exemple) et de mutualisations intra-groupe (achat, informatique, immobilier).

Enfin, l'optimisation du couple risque-rentabilité, largement entamée grâce au rééquilibrage du portefeuille de métiers du Groupe entrepris depuis la fin des années 90, sera affinée dans le cadre de la réforme Bâle II.

PNB des métiers (en Md EUR)

RNPG (en M EUR)



1999 : normes françaises

2005 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4)



Chiffres clés 2005

Données consolidées Groupe

	2005	2004	2003	2002	2001
Résultats (en M EUR)					
Produit Net Bancaire ⁽¹⁾	19 170	16 390	15 637	14 573	13 966
Résultat d'exploitation	6 566	4 760	3 843	2 746	2 703
Résultat net	4 925	3 623	2 755	1 651	2 327
Résultat net part du Groupe ⁽²⁾	4 446	3 281	2 492	1 397	2 154
Réseaux de détail et Services financiers ⁽³⁾	1 896	1 576	1 377	1 243	1 142
Gestions d'actifs ⁽³⁾	496	385	290	310	252
Banque de financement et d'investissement	1 841	1 453	1 052	470	654
Gestion propre et autres	213	(133)	(227)	(626)	106
Activité (en Md EUR)					
Total du bilan ⁽⁴⁾	848,4	601,4	539,4	501,4	512,5
Crédits clientèle ⁽⁴⁾	227,2	208,2	177,5	174,2	166,3
Dépôts clientèle	222,5	213,4	160,2	152,8	150,5
Actifs gérés	386	315	284	269	297,7
Fonds propres (en Md EUR)					
Capitaux propres consolidés	23,5	18,4	16,9	15,7	15,8
Fonds propres consolidés ⁽⁵⁾	27,7	20,5	21,3	19,5	19,9
Effectifs moyens ⁽⁶⁾	100 186	93 359	90 040	88 278	86 574

2001-2003 : Normes françaises.

2004 : Normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) et après reclassement de la réserve de capitalisation Sogécap.

2005 : Normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

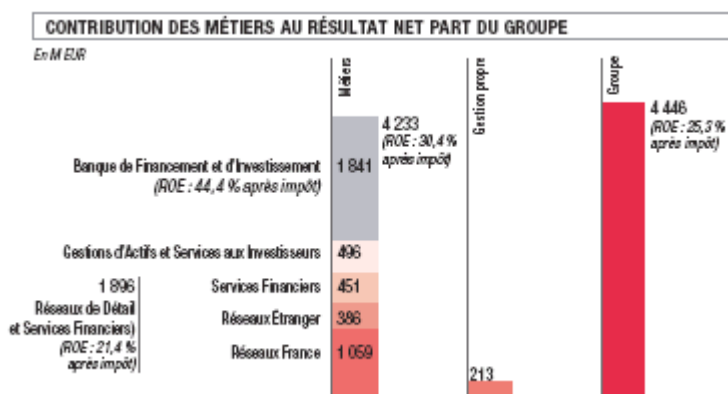
(1) Chiffres 2001 et 2002 retraités de frais généraux auparavant comptabilisés en déduction du Produit Net Bancaire, en conformité avec 2004.

(2) Chiffres 2002 et 2003 retraités en raison de transfert interne d'activités.

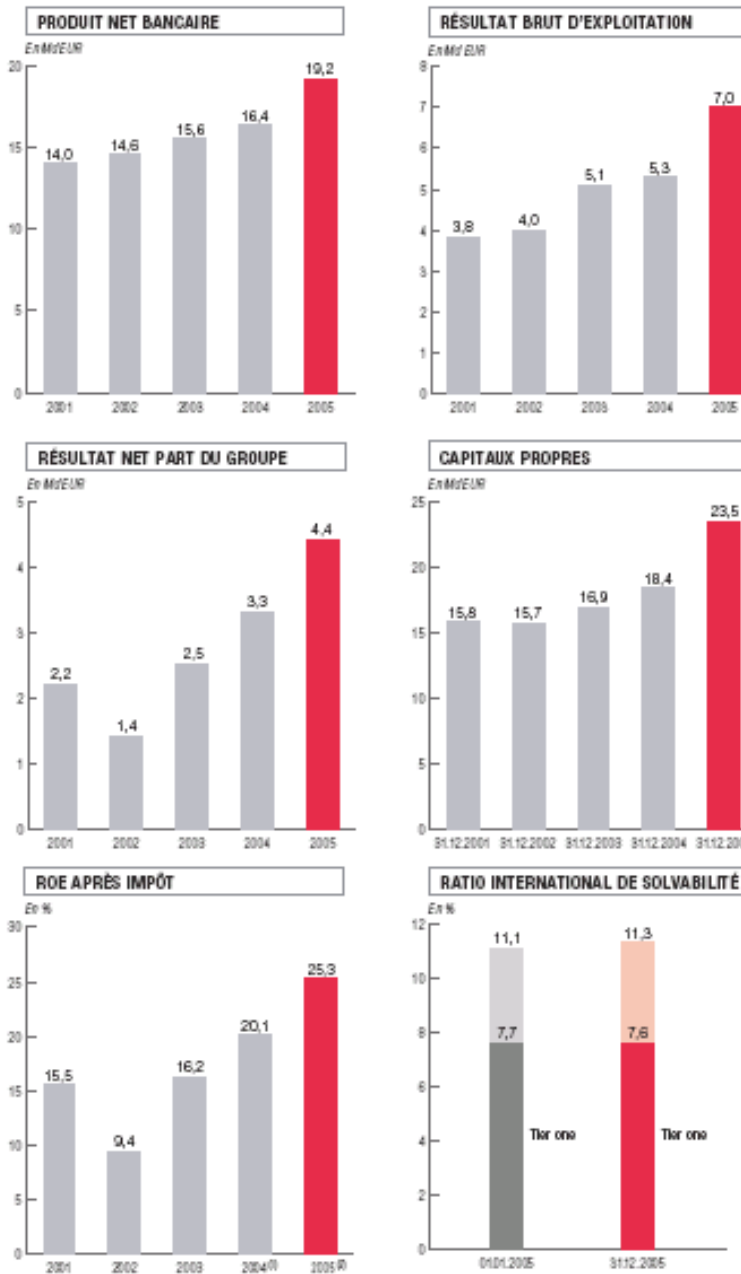
(3) Chiffres 2001 et 2002 retraités des modifications internes de périmètre effectuées en 2003.

(4) Chiffres 2001 et 2002 retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2001 et 2002.

(5) Y compris le personnel intérimaire.



Chiffres clés 2005



2001-2003 : normes françaises.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) et après reclassement de la réserve de capitalisation Sogécap.

2005 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

(1) Chiffres 2001 et 2002 retraités de frais généraux auparavant comptabilisés en déduction de Produit Net Bancaire, en conformité avec 2004.

(2) Chiffres 2002 et 2003 retraités en raison de transfert interne d'activités.

(3) Chiffres 2001 et 2002 retraités des modifications internes de périmètre effectuées en 2003.

(4) Chiffres 2001 et 2002 retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2001 et 2002.

(5) Y compris le personnel intérimaire.

Croissance
des résultats
sur le moyen terme

Solidité
des fondamentaux

Bonne
rentabilité
du Groupe

Très bonnes
performances
provenant de
l'ensemble des
métiers

1^{re} banque
de détail
non mutualiste
en France
par le produit net
bancaire et
le nombre d'agences
(Source : Société Générale et société)

3^e banque
de financement et
d'investissement
de la zone euro par
le produit net bancaire
(Source : Société Générale et société)

4^e banque
gestionnaire d'actifs
de la zone euro par
actifs sous gestion
(Source : Société Générale et société)

5^e groupe
bancaire
de la zone euro
par la capitalisation
boursière :
45,1 Md EUR
au 31.12.2005

L'action Société Générale

PARCOURS BOURSIER

En 2005, l'action Société Générale s'est appréciée de 39,6 % clôturant à 103,90 EUR. Cette performance se compare à une progression de l'indice CAC 40 de 23,4 % et de l'indice des banques de la zone euro EURO STOXX BANK de 26,5 %.

Au 31 décembre 2005, la capitalisation boursière du groupe Société Générale s'élevait à 45,1 Md EUR, ce qui la situait au 7^e rang des valeurs du CAC 40 (5^e valeur de marché de l'indice en termes de « flottant ») et au 5^e rang des banques de la zone euro.

Sur l'année 2005, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 148,5 M EUR, soit un taux journalier de rotation du capital de 0,39 % (contre 0,41 % en 2004). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 6^e rang des titres les plus traités du CAC 40.

PLACES DE COTATION

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809) et à la Bourse de Tokyo. Elle se négocie par ailleurs aux États-Unis sous forme de certificats d'action (ADR).

INDICES BOURSIERS

L'action Société Générale figure notamment dans les indices CAC 40, STOXX 50, EURO STOXX 50, MSCI Europe, FTSE Eurotop, FTSE4GOOD et Dow Jones Sustainability Index World.

Données boursières

	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Capital social (en nombre de titres)	434 288 181	445 153 159	438 434 749	430 170 265	431 538 522	423 248 418
Capitalisation boursière (Md EUR)	45,1	33,1	30,7	23,9	27,1	28,0
Bénéfice net par action (EUR)	10,88	8,04	6,07	3,41	5,35	6,78
Actif net par action						
Valeur en fin d'exercice (EUR)	55,8	45,5	41,0	36,4	36,6	34,4
Cours (EUR)						
plus haut	105,9	75,5	70,0	80,5	74,6	70,1
plus bas	74,7	65,0	42,9	36,1	45,9	48,2
dernier	103,9	74,5	70,0	55,5	62,9	66,2

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-30 et IFRS 4) ; 2005 : normes IFRS (y compris IAS 32-30 et IFRS 4).

Évolution du cours de l'action comparée aux indices CAC 40⁽¹⁾ et DJ EURO STOXX BANK⁽¹⁾ depuis le 31 décembre 2000

(1) Indice base cours Société Générale au 31.12.2000.



Répartition du capital et des droits de vote⁽¹⁾ sur 3 ans

	Situation au 31.12.2005		Situation au 31.12.2004		Situation au 31.12.2003	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Salariés et anciens salariés via le Plan d'actionariat mondial Groupe	7,26	12,74	7,42	13,57	8,46	14,21
Groupama	3,05	5,61	2,97	2,92	3,02	2,89
Meiji Yasuda Life Insurance Co	2,55	4,75	2,49	4,73	2,52	4,68
CDC ⁽²⁾	1,87	2,96	1,87	3,10	1,97	3,14
Fondazione CRT	1,70	1,58	1,66	1,63	1,68	1,61
Dexia	1,48	1,38	1,44	1,42	1,31	1,26
CNP	1,24	1,49	(3)	(3)	(3)	(3)
Aviva	(3)	(3)	1,39	1,37	1,37	1,33
PSA	(3)	(3)	(3)	(3)	0,80	1,28
Public	74,35	69,49	71,92	71,26	72,01	69,50
Autodétention	4,14	0,00	6,82	0,00	4,81	0,00
Autocontrôle	2,07	0,00	2,02	0,00	2,05	0,00
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Base de référence	434 298 181	465 977 453	445 153 159	452 307 138	438 434 749	457 086 131

À la connaissance de la Société Générale, aucun autre actionnaire, hors OPCVM, ne détient plus de 1 % du capital ou des droits de vote.

(1) Y compris droit de vote double (article 14 des statuts de la Société Générale). Un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nom d'un ou de plusieurs actionnaires depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993.

(2) CDC (section générale seulement), hors CDC (IS Capital Markets).

(3) Actionnaires détenant moins de 1 % du capital ou des droits de vote.

RENTABILITÉ TOTALE* POUR L'ACTIONNAIRE

Le tableau ci-après indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2005, la rentabilité totale de l'investissement en cumulé, d'une part, et en moyenne annualisée, d'autre part. Ainsi, par exemple, un actionnaire ayant détenu un portefeuille d'actions Société Générale du 31.12.00 au 31.12.05 (cinq ans) aurait obtenu une rentabilité totale* cumulée de 99% sur la période ou de 14,8 % par an en moyenne.

Rentabilité totale* pour l'actionnaire

Durée de détention de l'action	Date	Rentabilité totale* cumulée	Rentabilité totale* moyenne annualisée
Depuis la privatisation	08.07.87	1 311 %	15,4 %
Depuis 15 ans	31.12.90	1 244 %	18,9 %
Depuis 10 ans	31.12.95	683 %	21,2 %
Depuis 5 ans	31.12.00	99 %	14,8 %
Depuis 4 ans	31.12.01	101 %	19,0 %
Depuis 3 ans	31.12.02	118 %	29,6 %
Depuis 2 ans	31.12.03	69 %	27,7 %
Depuis 1 an	31.12.04	45 %	45,3 %

Source : Datastream.

* Rentabilité totale = plus-value + dividende net réinvesti en actions

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE

De 2000 à 2005, le dividende versé par le groupe Société Générale a progressé de 16,5% par an en moyenne. L'objectif du Groupe est d'avoir un taux de distribution proche de 45 %.

Dividende, taux de distribution et rendement de l'action

	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Dividende net (EUR)	4,50 ⁽²⁾	3,30	2,50 ⁽¹⁾	2,10 ⁽¹⁾	2,10 ⁽¹⁾	2,10 ⁽¹⁾
Taux de distribution (%) ⁽⁴⁾	41,4	41,0	41,2	61,6	39,3	31,0
Rendement net (%) ⁽³⁾	4,3	4,4	3,6	3,8	3,3	3,2

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) ; 2005 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

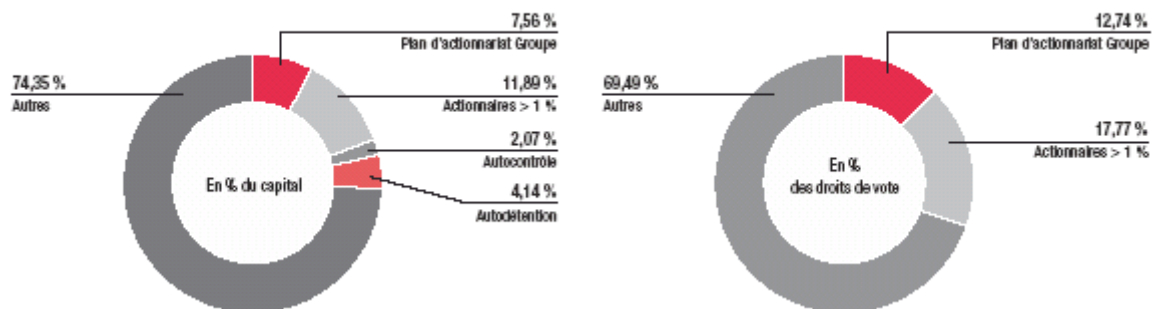
(1) Les personnes physiques disposent en outre d'un avéré fiscal à 50 %.

(2) Proposé à l'Assemblée générale.

(3) Dividende net / bénéfice net par action.

(4) Dividende net / dernier cours à fin décembre.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT





CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2005, le capital social était divisé en 434 millions d'actions au nominal de 1,25 EUR. La diminution de 11 millions du nombre d'actions sur l'année 2005 correspond : à l'émission de 5,7 millions d'actions souscrites par les salariés du Groupe dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié ; à l'exercice d'options de souscription d'actions émises par l'entreprise à hauteur de 1,6 million d'actions ; aux annulations de 11 millions de titres réalisée le 9 février 2005 et de 7,1 millions réalisée le 22 novembre 2005.

RACHATS D' ACTIONS

Depuis le lancement de son programme de rachat d'actions en septembre 1999, le Groupe a procédé à l'acquisition de 80,4 millions de titres sur le marché pour un montant net global de 5,1 Md EUR.

En 2002, le Groupe avait procédé à l'annulation de 7,2 millions d'actions pour un montant de 438 M EUR.

Le Groupe a procédé en février 2005 à l'annulation de 11 millions d'actions pour un montant de 744,2 M EUR et en novembre 2005 à l'annulation de 7,1 millions d'actions pour un montant de 607,8 M EUR.

Au total, au cours de l'exercice 2005, le groupe Société Générale a racheté 15 296 719 actions pour une valeur de 1 287 715 861,96 EUR et vendu ou transféré 9 559 931 actions pour une valeur globale de cession de 689 461 301,00 EUR.

- Dans le cadre de son programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité), le Groupe a acquis en 2005, 11 801 702 titres pour un prix de revient global de 986 263 890,16 EUR:
 - 7 100 000 de titres ont été affectés à l'objectif d'annulation et ont par ailleurs été annulés en novembre 2005 ;
 - 2 400 973 actions ont été affectées à la croissance externe et ont été transférées dans le cadre du règlement d'opérations de croissance externe ;
 - 2 300 729 titres ont été affectés à l'attribution aux salariés dans le cadre de la couverture des plans d'options d'achat et d'actions gratuites.
- Par ailleurs, dans le cadre de son contrat de liquidité, le Groupe a acquis en 2005, 3 495 017 titres pour une valeur de 301 451 971,80 EUR et a cédé 3 445 393 titres pour une valeur de 296 656 921,75 EUR.

La réalisation de ces opérations ainsi que la commission de gestion du contrat de liquidité ont engendré des frais de 1 364 190,10 EUR.

Du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005

	Achats			Cessions / levées de stock options d'achat			
	Nombre	Prix de revient		Nombre	Prix de revient		Prix de vente
Annulation	7 100 000	85,61	607 827 573,90				
Croissance externe	2 400 973	79,16	190 066 363,83	2 400 973	79,16	190 066 363,83	78,55 183 797 253,50
Attribution aux salariés	2 300 729	81,87	188 369 952,43	3 713 565	58,05	208 142 885,01	58,28 209 007 125,75
Contrat de liquidité	3 495 017	86,25	301 451 971,80	3 445 393	85,88	296 879 453,23	86,10 296 656 921,75
TOTAL	15 296 719		1 287 715 861,96	9 559 931		694 088 682,07	689 461 301,00

Faits et Chiffres

L'action Société Générale

AUTODETENTION ET AUTOCONTROLE

Au 31 décembre 2005, le groupe Société Générale détient 17 987 691 actions d'autodétention, représentant 4,14 % du capital, et 8 987 016 actions d'autocontrôle représentant 2,07 % du capital. Au total, le Groupe détient directement et indirectement 26 974 707 actions représentant une valeur comptable de

1 233 320 234,20 EUR et une valeur nominale de 33 718 383,75 EUR. Sur cette base, 17 924 639 actions correspondant à un prix de revient de 1 065 952 131,40 EUR sont affectées à la couverture des options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS AU 31.12.2005

Pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte	6,21 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	18 100 000
Nombre de titres détenus en portefeuille (détention directe)	17 987 691
Valeur comptable du portefeuille (détention directe)	1 072 503 234 EUR
Valeur de marché du portefeuille (détention directe)	1 868 921 095 EUR

Au 31/12/2005	Nbre de titres (en milliers)	Valeur nominale (en EUR)	Valeur comptable (en EUR)
Société Générale *	17 987 691	22 484 613,8	1 072 503 234,2
Filiales	8 987 016	11 233 770,0	160 817 000,0
Finereg	4 944 720	6 180 900,0	97 057 000,0
Gene-actf	2 210 112	2 762 640,0	25 668 000,0
Vounic	1 832 184	2 290 230,0	38 112 000,0
Total	26 974 707	33 718 383,8	1 233 320 234,2

* Dont contrat de liquidité (69 052 titres, valeur nominale : 78 813,00 EUR, valeur comptable : 6 551 103,80 EUR).

MOUVEMENTS SUR LE CAPITAL

Au cours de l'année 2005, les fonds salariaux du groupe Société Générale sont passés de 7,42 % à 7,56 % du capital.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE (1) SUR 3 ANS

	Situation au 31/12/2005			Situation au 31/12/2004			Situation au 31/12/2003		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Salariés et anciens salariés via le Plan d'actionnariat mondial Groupe	32 831 211	7,56 %	12,74 %	33 024 632	7,42 %	13,57 %	35 218 082	8,46 %	14,21 %
Groupama	13 267 276	3,05 %	5,61 %	13 210 916	2,97 %	2,92 %	13 230 325	3,02 %	2,89 %
Meiji Yasuda Life Insurance Cy	11 069 312	2,55 %	4,75 %	11 069 312	2,49 %	4,73 %	11 069 312	2,52 %	4,68 %
CDC (2)	8 107 520	1,87 %	2,96 %	8 340 696	1,87 %	3,10 %	8 643 134	1,97 %	3,14 %
Fondazione CRT	7 367 414	1,70 %	1,58 %	7 367 414	1,66 %	1,63 %	7 367 414	1,68 %	1,61 %
Dexia	6 417 404	1,48 %	1,38 %	6 417 000	1,44 %	1,42 %	5 739 849	1,31 %	1,26 %
CNP (3)	5 393 022	1,24 %	1,49 %	n.a.	(3)	(3)	n.a.	(3)	(3)
Aviva	n.a.	(3)	(3)	6 184 451	1,39 %	1,37 %	5 996 630	1,37 %	1,33 %
PSA	n.a.	(3)	(3)	n.a.	(3)	(3)	3 512 941	0,80 %	1,38 %
Public	322 860 315	74,35 %	69,49 %	320 200 819	71,92 %	71,26 %	317 589 468	72,01 %	69,50 %
Autodétention	17 987 691	4,14 %	0,00 %	30 350 903	6,82 %	0,00 %	21 080 578	4,81 %	0,00 %
Autocontrôle	8 987 016	2,07 %	0,00 %	8 987 016	2,02 %	0,00 %	8 987 016	2,05 %	0,00 %
Total		100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %
Base de référence		434 288 181	465 977 455		445 153 159	452 307 138		438 434 749	457 086 131

À la connaissance de la Société Générale, aucun autre actionnaire, hors OPCVM, ne détient plus de 1 % du capital ou des droits de vote.

(1) Y compris droit de vote double (article 14 des statuts de la Société Générale). Un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993.

(2) CDC (section générale seulement), hors CDC (NS Capital Markets).

(3) Actionnaires détenant moins de 1 % du capital ou des droits de vote.



Informations sur le Gouvernement d'entreprise

La Société Générale veille à respecter les recommandations des rapports AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Dès septembre 1995, 3 comités (Comité des comptes, Comité des rémunérations, Comité de sélection) ont été institués. Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un règlement intérieur. Une Charte de l'administrateur regroupe les règles déontologiques applicables aux administrateurs de la Société Générale. Le règlement intérieur et la Charte, ainsi que les Statuts de la Société, sont mis à la disposition des actionnaires dans le document de référence.

Conseil d'administration

La Société Générale est une société anonyme à Conseil d'administration. En avril 2003, le Conseil d'administration a confirmé la structure moniste d'organisation de la Direction, estimant que celle-ci était la mieux adaptée aux circonstances de la Société. Le Président, M. Daniel Bouton, exerce les fonctions de Directeur général et est assisté de M. Philippe Citerne, Directeur général délégué. Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou du Directeur général délégué, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au règlement intérieur et aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration.

Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Le règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

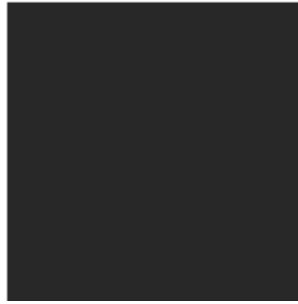
Depuis 2003, le règlement intérieur définit très précisément les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou, plus généralement, des opérations stratégiques. Cet article a été modifié en 2005, afin de l'adapter à la taille du Groupe. Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation. Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux et décide de la mise en oeuvre des plans d'options dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.

Administrateurs

Les administrateurs sont détenteurs à titre personnel d'un nombre significatif d'actions : si le minimum statutaire est de 200 actions, la Charte recommande la détention de 600 actions minimum par administrateur nommé par l'Assemblée générale. Cette recommandation est respectée par 93 % d'entre eux. Conformément à la modification du règlement intérieur entrée en vigueur à compter de 2005, le tiers du jeton de présence est réparti entre les administrateurs par parts égales, les membres du Comité des comptes recevant toutefois une part triple. Le solde des jetons de présence est versé en proportion de la participation aux réunions du Conseil ou des Comités.

La Charte de l'Administrateur prévoit que chaque administrateur de la Société Générale s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations non encore rendues publiques. Comme les cadres du Groupe disposant régulièrement d'informations privilégiées, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de la Société Générale pendant les 30 jours qui précèdent la publication des résultats et ne peuvent réaliser sur ces titres des opérations de type spéculatif (obligation de détenir les titres au moins 2 mois, interdiction des transactions sur options).

La Charte de l'Administrateur a été modifiée en janvier 2005 pour étendre cette règle aux opérations sur les titres de filiales cotées de la Société Générale. Par ailleurs, les administrateurs sont tenus d'informer la Société des opérations réalisées sur le titre Société Générale par eux-mêmes ou leurs proches. Cette information porte sur chaque opération et est adressée par chaque administrateur à la Société Générale, qui transmet l'information à l'AMF et la rend publique. Cette information est disponible sur le site Internet de la Société Générale.



Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2005 :

Daniel Bouton

Président-Directeur général

Philippe Citerne

Administrateur, Directeur général délégué

Marc Viénot

Président d'honneur de la Société Générale

Jean Azéma

Directeur général de Groupama

Euan Baird

Administrateur de sociétés
Administrateur indépendant - Membre du Comité de sélection et du
Comité des rémunérations

Yves Cannac

Membre du Conseil économique et social
Administrateur indépendant - Membre du Comité des comptes

Michel Cicurel

Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de
Rothschild et de la Compagnie Financière Saint-Honoré
Administrateur indépendant - Membre du Comité de sélection et du
Comité des rémunérations

Elie Cohen

Professeur à l'Université de Paris-Dauphine
Administrateur indépendant - Membre du Comité des comptes

Robert Day

Président Trust Company of the West (TCW)

Antoine Jeancourt Galignani

Co-Président de Gecina
Administrateur indépendant - Président du Comité de sélection et du
Comité des rémunérations

Elisabeth Lulin

Fondatrice et Gérante de Paradigmes et Caetera (société spécialisée
dans le benchmarking et la prospective des politiques publiques)
Administrateur indépendant - Membre du Comité des comptes

Patrick Ricard

Président-Directeur général de Pernod-Ricard
Administrateur indépendant - Membre du Comité de sélection et du
Comité des rémunérations

Anthony Wyand

Administrateur de sociétés
Président du Comité des comptes

Gérard Baude

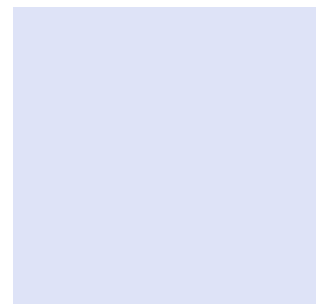
En poste au service des moyens de paiement à l'agence d'Aix-en-
Provence
Administrateur élu par les salariés

Philippe Pruvost

Conseil en gestion de patrimoine à l'agence d'Annemasse
Administrateur élu par les salariés

Marc Sonnet

Chargé de relations sociales - Aix-en-Provence
Administrateur élu par les salariés



Comités du Conseil

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que ses délibérations sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés, composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Ces Comités sont au nombre de 3 : le Comité des comptes, le Comité des rémunérations et le Comité de sélection. Le Conseil peut aussi créer un ou plusieurs Comités ad hoc.

Composition et missions du Comité des Comptes au 31 décembre 2005 :

Composé de 4 administrateurs, Mme Lulin, MM. Cannac, Cohen et Wyand, dont 3 sont indépendants, et présidé par M. Wyand, le Comité des comptes a pour missions :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement, et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établis en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse ;

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Composition et missions du Comité des Rémunérations au 31 décembre 2005 :

Composé de 4 administrateurs indépendants, MM. Baird, Cicurel, Jeancourt Galignani et Ricard, et présidé par M. Jeancourt Galignani, le Comité des

rémunérations :

- propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite, et les rémunérations de toutes natures perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; veille à leur application, en particulier s'agissant du calcul de la part variable ; propose au Conseil la politique d'attribution des stock-options et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants.
- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux et réunit les administrateurs extérieurs au Groupe pour en délibérer ;
- prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale.

Composition et missions du Comité de Sélection au 31 décembre 2004 :

Ce Comité, composé du Président du Conseil d'administration et des membres du Comité des rémunérations, est présidé par le Président du Comité des rémunérations. Le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible. Le Comité de sélection prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration. Il propose au Conseil d'administration la présentation des membres du Conseil d'administration dans le rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants. Il fait toute proposition au Conseil sur sa composition après avoir, en tant que de besoin, diligemment les enquêtes utiles. Le Comité de sélection est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

Notre responsabilité sociale et environnementale

Notre responsabilité s'appuie sur cinq piliers fondamentaux dont la solidité est éprouvée et que nous consolidons en permanence :

- une demande de qualité centrée sur le client ;
- une pratique de gouvernement d'entreprise rodée, soucieuse d'évoluer en rythme avec les exigences de la société et qui cherche à améliorer son efficacité *via* l'implication des acteurs et la transparence ;
- une maîtrise sans cesse renforcée des risques et des processus de contrôle interne rigoureux ;
- un dispositif déontologique particulièrement étoffé ;
- une culture d'innovation et un processus d'innovation participative qui vise à associer chaque collaborateur au changement.

NOS OBLIGATIONS ET NOS ENGAGEMENTS

La Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où elle exerce ses activités.

Elle veille à respecter les obligations prévues par la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques, notamment son article 116 qui dispose que les sociétés cotées doivent communiquer sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité.

Notre politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) peut être aussi considérée comme un prolongement à l'ensemble des parties prenantes de notre démarche Qualité, centrée sur le client. Celle-ci s'articule autour de deux axes principaux.

La recherche permanente de l'optimisation de la satisfaction de nos clients, à travers des systèmes structurés d'écoute active.

Ainsi, sur chacun des principaux segments de marché de notre clientèle de détail en France (particuliers, professionnels, entreprises), nous interrogeons chaque année depuis dix ans des échantillons significatifs – ainsi que des clients de nos confrères – pour évaluer leurs points de satisfaction. Ces baromètres nationaux sont doublés d'un baromètre de satisfaction « agences » (100 000 clients interrogés), annuel depuis 2005, centrés sur l'accueil et le relationnel avec les conseillers de clientèle, qui soutient une politique d'animation forte sur le thème prioritaire de la satisfaction client. S'agissant de clientèles plus

De même, elle s'est engagée à respecter les *Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales*.

Le groupe Société Générale a signé, dès 2001, la *Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement* et a adhéré, en 2003, au Pacte mondial (*Global Compact*), initiative lancée par le Secrétaire général des Nations Unies ; ses dix principes sont intégrés dans la stratégie du Groupe, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

NOTRE AMBITION ET NOTRE POLITIQUE

La Société Générale a l'ambition d'être un acteur de référence des établissements financiers européens en matière de Responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

D'ores et déjà, le titre Société Générale figure dans les principaux indices du développement durable (*FTSE4Good, ASPI, Dow Jones Sustainability Index...*) et est sélectionné dans 86% des fonds éthiques français⁽¹⁾ ; notre objectif est de maintenir et d'améliorer ces performances.

(1) *Novéthic – spécial ISR français – La Lettre de l'économie responsable, juillet 2004.*

individualisées (entreprises ou private banking), des programmes de rendez-vous personnalisés sont mis en place afin d'élaborer des diagnostics complets de situation en termes d'attentes et de satisfaction. Toutes ces analyses sont suivies de plans d'actions ciblés.

Les Réseaux de Détail Étranger déclinent cette politique qui place le client au centre de nos préoccupations.

La maîtrise et l'optimisation de l'efficacité opérationnelle des grands processus-métiers

Les entités du Groupe, qu'il s'agisse de Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB), dès 2003, ou de la Banque de détail métropolitaine en 2005, ont entamé des programmes de réorganisation de leurs principaux processus transversaux, afin de les fiabiliser, de réduire les délais, d'augmenter leur réactivité et surtout de s'assurer qu'ils sont véritablement orientés vers la délivrance de valeur pour le client final. Ces programmes sont appliqués selon les meilleurs standards méthodologiques du marché.

Notre politique de responsabilité consiste à mettre en oeuvre nos engagements et à progresser de façon continue. Elle s'articule autour de trois axes principaux.

La prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans l'exercice de nos métiers

Cet axe comporte deux volets :

- prendre en compte les critères environnementaux et sociétaux dans les activités de financement et d'investissement. Les Branches entreprennent des démarches structurées, adaptées à leurs activités et à l'ampleur des risques encourus, visant à assurer que les risques environnementaux et sociétaux liés à leurs financements sont convenablement identifiés, hiérarchisés et gérés ;
- encourager un développement économique responsable, notamment en favorisant le développement de politiques, de produits et services directement ou indirectement protecteurs de l'environnement ou contribuant au développement social, en rythme avec la croissance des aspirations de nos clientèles et des opportunités offertes par les marchés.

Une gestion dynamique et responsable des collaborateurs

Cette gestion s'appuie sur des politiques de recrutement soucieuses de la diversité, des politiques de développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs faisant converger développement professionnel et épanouissement personnel, des politiques de rémunération incitatives visant à associer chacun à la performance et aux résultats du Groupe.

La volonté de maîtriser et de minimiser l'impact direct de nos activités propres sur l'environnement

La Société Générale cherche à s'inspirer des meilleures pratiques environnementales de la profession bancaire et des pratiques pertinentes venant des secteurs plus concernés par la protection de l'environnement, qu'il s'agisse, notamment, de l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, la consommation de papier et l'usage de papier recyclé, les choix d'équipements électroniques, la gestion des déchets, l'optimisation des voyages professionnels...

De même, elle cherche à favoriser des comportements respectueux de l'environnement auprès des collaborateurs et à construire avec ses fournisseurs des relations de confiance et incitatives au développement de pratiques éco-responsables (notamment en introduisant un questionnaire RSE dans tous les appels d'offres).

NOTRE ORGANISATION ET NOS OUTILS

Le système de management de la RSE est pleinement intégré à l'organisation du Groupe et s'appuie sur de multiples dispositifs et organes à tous les niveaux (dispositifs de gouvernance, de conformité et de déontologie, charte d'audit, comités des risques et des nouveaux produits, règlements intérieurs, etc.).

Les Branches et les Directions fonctionnelles du Groupe sont responsables de la déclinaison, du déploiement et du contrôle opérationnel de la prise en compte de la politique RSE au sein de leur activité ou métier, en fonction de leurs spécificités. Elles ont désigné des « contributeurs RSE » (une quarantaine pour le Groupe), ayant autorité pour relayer l'action et pour participer activement à l'élaboration des plans d'actions ainsi qu'au suivi et au reporting vers la Direction du Développement durable.

La Direction de la Qualité, de l'Innovation et du Développement durable, rattachée à la Direction générale à travers le Secrétariat général, a pour mission d'animer la politique RSE et en coordonne la démarche au sein du Groupe. Elle apporte son assistance aux entités, et facilite les échanges et la généralisation de bonnes pratiques.

Un Comité de pilotage a été constitué, autour de la Direction du Développement durable, qui réunit les contributeurs de branches et de direction, plusieurs fois par an, afin d'examiner l'avancement et le déploiement des actions.

Le Comité exécutif du Groupe définit les orientations de la politique développement durable du Groupe et valide les plans d'action périodiquement en s'appuyant sur le reporting émanant de la Direction du Développement durable.

Afin d'évaluer les progrès, des indicateurs de RSE chiffrés ont été définis et seront saisis, consolidés et analysés à l'aide d'un progiciel de reporting *ad hoc*, dont le Groupe a fait l'acquisition en 2005 ; ils sont regroupés en trois familles :

- indicateurs **métiers** : gouvernance, déontologie, évaluation sociale et environnementale des contreparties/ projets, innovation produit en faveur du développement durable, satisfaction des clients, contribution au développement local, mécénat ;
- indicateurs **sociaux** : emploi, gestion des carrières et des compétences, rémunération, temps de travail, dialogue interne, santé/sécurité ;
- indicateurs **environnementaux** : système de management environnemental, sensibilisation à l'environnement, consommations, transports, déchets.

Le Rapport de Responsabilité sociale et environnementale de la Société Générale – disponible sur le site www.socgen.com – fait état des principales réalisations récentes qui montrent la façon dont nous exerçons cette responsabilité.

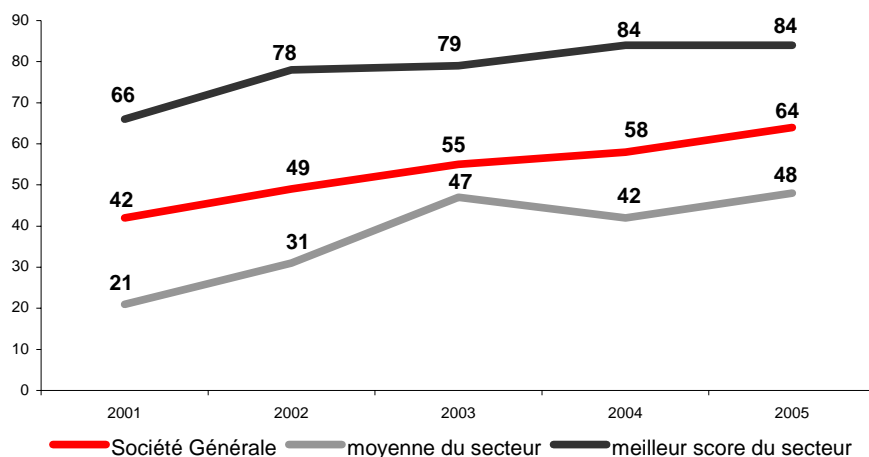
Responsabilité sociale et environnementale

Le groupe Société Générale est présent dans les principaux indices de développement durable



Une notation supérieure à la moyenne du secteur

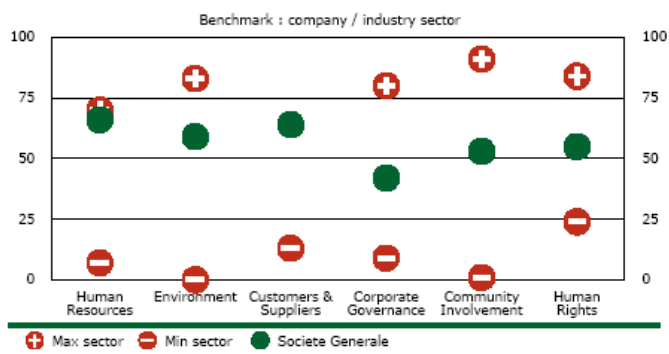
Pour l'agence SAM (Sustainability Asset Management, agence de notation des indices du développement durable de Dow Jones), la notation de la Société Générale est en progression constante depuis 2001 et se rapproche des meilleurs du secteur bancaire.



Une démarche reconnue par Vigeo

Vigeo a réactualisé en 2005 la notation extra-financière de Société Générale et confirme que le Groupe maintient sa performance en matière de RSE. Vigeo place Société Générale parmi les leaders de son secteur dans le domaine social et relations avec ses clients et ses fournisseurs. La dégradation des notes constatées cette année dans les domaines gouvernement d'entreprise et relation avec la société civile s'explique principalement par le changement de méthodologie et d'approche de Vigeo.

Criteria (min -- / max ++)	Rating 2005	Score 2005
Human Resources	+	66
Environment	+	59
Customers & Suppliers	+	64
Corporate Governance	=	42
Community Involvement	=	53
Human Rights	=	55



Le titre Société Générale est présent dans 86 % des fonds éthiques français



Etre actionnaire de la Société Générale

En tant qu'actionnaire, quels sont vos droits ?

En tant qu'actionnaire Société Générale, vous êtes, avec les autres actionnaires, « copropriétaire » de l'entreprise. Ainsi, quel que soit le mode de détention de vos titres, il vous suffit de détenir une action Société Générale pour disposer des droits essentiels suivants :

Droit à l'information

Tout actionnaire peut exercer son droit à l'information, en se faisant communiquer ou en consultant différents documents concernant la marche de la société, soit préalablement aux Assemblées générales, soit à titre permanent en prenant connaissance au siège social des documents sociaux portant sur les trois derniers exercices.

Le groupe Société Générale publie ses résultats financiers chaque trimestre et informe également ses actionnaires par voie de presse (articles de presse ou communiqués financiers), par La Lettre de l'Actionnaire, par le journal téléphonique (n° vert : **0.800.850.820**) et sur Internet : www.socgen.com.

L'Assemblée générale peut être suivie en direct et en différé sur le site : www.socgen.com.

Droit au dividende

Le dividende est la part des bénéfices réalisés par l'entreprise qui est versée aux actionnaires. Il est prélevé sur le résultat de l'exercice, éventuellement complété des réserves distribuables constituées antérieurement, et son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale. Il est le même pour toutes les actions, mais peut varier d'une année sur l'autre.

Pour toucher le dividende, l'actionnaire doit détenir ses actions la veille du détachement, à la clôture.

Droit de participer à la gestion de la société par le vote à l'Assemblée générale

Les Assemblées générales

L'Assemblée générale Ordinaire (AGO) se tient annuellement pour informer les actionnaires sur la marche de la société. Elle approuve les comptes de l'exercice écoulé, décide de l'affectation du résultat, fixe le dividende, et autorise les programmes de rachat d'actions.

Son rôle est également de procéder aux nominations ou renouvellements des administrateurs et des commissaires aux comptes. Les décisions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

L'Assemblée générale Extraordinaire (AGE) est convoquée lorsqu'une modification des statuts de la société est présentée aux actionnaires. Il peut notamment s'agir d'une opération sur le capital, telle qu'une augmentation ou une réduction de capital. Une AGE est aussi nécessaire pour autoriser l'attribution de stock-options aux salariés et mandataires sociaux. Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées.

Enfin, l'Assemblée générale Mixte (AGM) regroupe l'AGO et l'AGE à une même date et sur une même convocation.

Droit de participer à l'Assemblée générale

Tout actionnaire ayant ses actions inscrites en compte deux jours avant l'Assemblée peut y assister. Les actionnaires ayant reçu un dossier de convocation et qui souhaitent participer à l'Assemblée doivent demander une carte d'admission en cochant la case concernée et en renvoyant le formulaire de vote. Les actionnaires détenant des titres au porteur doivent intervenir auprès de leur intermédiaire, afin de demander un dossier de convocation et une carte d'admission, ou un certificat d'immobilisation des actions. Ce certificat est établi ou transmis à la Société Générale automatiquement si l'actionnaire lui remet un formulaire de vote complété et signé. Si un actionnaire ne reçoit pas la carte d'admission à temps, il pourra néanmoins se présenter aux guichets d'accueil de l'Assemblée muni de son certificat d'immobilisation.

Droit de vote

A chaque action est attribué un droit de vote* que tout actionnaire peut exercer pour se prononcer sur les résolutions proposées en Assemblée générale. L'actionnaire peut exercer ce droit de vote en assistant à l'Assemblée, par correspondance, en donnant son pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou en donnant un pouvoir au Président de l'Assemblée qui votera en faveur des résolutions agréées par le Conseil.

**NB : Les statuts du groupe Société Générale prévoient un droit de vote double pour les actions détenues sous la forme nominative depuis plus de deux ans.*



Droit de participer aux opérations sur le capital

En cas d'opérations sur le capital, les actionnaires peuvent bénéficier de droits préférentiels de souscription et d'attribution.

Droit préférentiel de souscription : en cas d'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, ces droits sont attachés à chaque action ancienne et remis à l'appui de la souscription d'actions nouvelles en numéraire. Ils sont cotés, et peuvent être achetés ou vendus séparément des actions elles-mêmes pendant la durée de l'augmentation de capital.

Ce droit préférentiel de souscription peut être supprimé par la société émettrice (décision d'AGE). Dans ce cas, il peut éventuellement être remplacé par un droit de priorité : les actionnaires existants disposent d'un délai pour souscrire aux nouvelles actions avant que leur souscription soit ouverte à l'ensemble du marché. Passé ce délai, les actionnaires anciens ne sont plus prioritaires dans la liste d'ordres.

Droit d'attribution : le capital de la société peut être augmenté par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. Dans ce cas, il y a création et attribution d'actions gratuites en faveur des actionnaires, ou élévation du nominal des actions. En cas d'attribution d'actions nouvelles, les actionnaires existants reçoivent des droits d'attribution à ces actions gratuites au prorata de leur nombre d'actions. Ces droits d'attributions sont cotés distinctement.

L'Assemblée générale peut décider que les droits formant rompus :

- soit ne sont pas négociables, les actions correspondantes étant alors vendues et le produit de ces ventes étant alloué aux titulaires des droits ;

- soit demeurent négociables en bourse ce qui permet aux titulaires de ces droits de les céder, ou d'acquérir des droits complémentaires afin de détenir le nombre exact de droits nécessaires à l'attribution.

Service des relations avec les actionnaires

Numéro Vert Actionnaires : **0 800 850 820**

Télécopie : 33 (0) 1 41 45 92 27

Courriel : actionnaires.individuels@socgen.com

Agenda de la communication financière 2006

16 février : Résultats de l'exercice 2005

18 mai : Résultats du 1^{er} trimestre 2006

30 mai : Assemblée générale des actionnaires

6 juin : Mise en paiement du dividende

3 août : Résultats du 2^e trimestre 2006

9 novembre : Résultats du 3^e trimestre 2006

Relations avec nos actionnaires

Des relations à long terme de qualité avec nos actionnaires

Le groupe Société Générale s'efforce d'être en permanence au service et à l'écoute de ses actionnaires. Il multiplie les rencontres avec ses actionnaires à l'occasion de l'Assemblée générale, mais aussi de réunions d'actionnaires tenues à Paris et en province, et lors du Salon Actionaria Paris.

Il vous informe également via différents documents mis à votre disposition :

- les communiqués de presse et les avis financiers dans la presse, pour annoncer l'Assemblée générale, les résultats, et les événements marquants ;
- les publications au Balo ;
- le Rapport annuel, les comptes de résultats et bilans semestriels et trimestriels, ainsi que les présentations aux analystes ;
- la Lettre de l'Actionnaire

Ces informations sont toutes disponibles sur notre site Internet, et consultables à tout moment :

www.socgen.com.

Le Service Relations Actionnaires individuels

Un Service dédié est à votre disposition :

- vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, par téléphone, en composant le numéro vert actionnaires – 0.800.850.820 ou par e-mail, à l'adresse :

actionnaires.individuels@socgen.com.
vous pouvez également nous envoyer un fax, au 01.41.45.92.27, ou un courrier à l'adresse suivante :

Société Générale
Relations Actionnaires individuels
DEVL/INV
17, cours Valmy
92 972 Paris la Défense cedex

Le Club des Actionnaires Société Générale

Attentive à entretenir des relations de confiance et de proximité avec ses actionnaires, la Société Générale a créé, dès 1992, le Club Société Générale. Le Club est réservé à tous les actionnaires personnes physiques – qu'ils soient, ou non, clients de notre banque – détenant au

moins 100 actions de la Société Générale.

Ce Club a pour vocation de faire vivre, autour du groupe Société Générale, une communauté d'investisseurs particuliers qui ont choisi de lui accorder leur confiance.

Etre membre du Club donne l'opportunité :

- de rencontrer des membres de la Direction générale, ainsi que des spécialistes des marchés boursiers, lors des manifestations organisées partout en France sous l'égide du Club Société Générale ;
- d'être abonné aux Chroniques du Club, publication trimestrielle à caractère financier et patrimonial réservée exclusivement aux adhérents ;
- d'être invité à des manifestations culturelles parrainées par la fondation Mécénat Musical Société Générale ou organisées autour du mécénat artistique du Groupe ;
- de recevoir des offres privilégiées (grands crus du Bordelais, expositions, visites d'agences...).

Le Comité Consultatif des Actionnaires

Le Comité Consultatif des Actionnaires, créé en 1988, regroupe 14 membres : 2 représentants d'associations d'actionnaires, dont le mandat est permanent, et 12 actionnaires individuels nommés pour trois ans.

Ce Comité a une triple mission portant sur la communication du groupe Société Générale avec ses actionnaires individuels :

- il formule un avis sur la politique menée envers les actionnaires individuels,
- il suggère des idées nouvelles, portant notamment sur les messages émis,
- en retour, il se positionne en porte-parole des actionnaires individuels auprès du Groupe.

Le Comité Consultatif s'est réuni deux fois en 2005, en présence du Président Directeur Général ou du Directeur Général délégué.

La première session a été dédiée à la préparation du rapport annuel (sa forme et son contenu) et l'abaissement du seuil d'accès au Club des actionnaires Société Générale de 200 à 100 actions.

La deuxième session a étudié la partie Actionnaires Individuels du site socgen.com, et le discours du Président Directeur Général aux actionnaires individuels.



Le Comité consultatif des actionnaires

De gauche à droite : Patrice Leclerc, Brigitte Reech, Guillaume Raffy, Christian Schricke, Kathleen O'Donoghue, Guy Scherrer, Florence Klein-Bourdon, Daniel Bouton, Sylvie Owen, Annie Méa, Christiane Tincelin, Michel Gouy, Patrick Bindschedler.

Ne figurent pas sur la photo : Martine Adam-Roussel, Éric Pérouse et Marcel Tixier.



Comment gérer vos titres ?

Modes de détention et droits de garde

Les actions que vous détenez sont inscrites sur un compte-titres à votre nom, selon différents modes de détention possibles :

Détention « au porteur » : le compte est tenu par votre banque ou intermédiaire financier, qu'il s'agisse ou non de la Société Générale. S'il s'agit de la Société Générale, vous serez connu comme actionnaire du Groupe ; sinon, n'ayant pas accès à votre compte, le Groupe ne peut pas vous connaître.

Détention « au nominatif administré » : le compte est également tenu par votre intermédiaire financier, mais les titres sont en outre inscrits dans les comptes de la société émettrice, qui peut ainsi vous envoyer des informations régulières et la convocation à l'Assemblée générale. Vous n'avez pas besoin de demander un certificat de blocage de vos titres pour participer à l'Assemblée générale.

En détention « au nominatif pur » vos titres sont inscrits directement dans les livres de l'émetteur ou chez un mandataire bancaire. Le nominatif pur vous donne accès à l'information personnalisée et à la convocation à l'Assemblée générale de la même façon que le nominatif administré. Vos titres sont généralement exonérés de droits de garde¹.

¹ Pour les clients de la Société Générale, les titres du Groupe détenus sous la forme « au porteur » (actions Société Générale, SICAV Société Générale ou Crédit du Nord, actions Boursorama...etc.) sont exonérés de droits de garde.

Fiscalité

Remarque : Il n'y a pas de différence de traitement fiscal entre les titres détenus au nominatif ou au porteur.

Imposition applicable au dividende

Le dividende constitue le montant soumis à l'impôt - au titre des revenus de capitaux mobiliers - et aux prélèvements sociaux - à hauteur de 11%. Il n'est cependant pas imposable s'il est inférieur ou égal à 3 050 € par an pour un couple soumis à une imposition commune, et 1 525€ par an pour une personne non mariée après abattement de 40 % sur le montant réel encaissé.

Quel qu'en soit le montant, le dividende est en outre exonéré de l'impôt sur le revenu (mais non des prélèvements sociaux) dans le cadre d'un PEA remplissant les conditions requises par la loi.

Par ailleurs, les dividendes perçus ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 50 % des revenus distribués, limité à 230 € pour un couple soumis à une imposition commune et à 115 € pour les autres contribuables, y compris les dividendes perçus sur un PEA.

Imposition applicable aux plus-values de cessions

Les plus-values de cessions hors PEA ne sont imposées au taux de 16 % (+11 % de prélèvements sociaux) que si le total annuel des cessions cumulées dépasse un certain seuil, fixé pour 2005 à 15 000 €.

Ce total de cessions se calcule en additionnant les ventes de valeurs mobilières cotées en France ou à l'étranger, de titres non cotés et de titres de Sicav ou de FCP.

Toutefois, les plus-values dans le cadre d'un PEA sont exonérées, et les cessions réalisées au sein du PEA ne sont donc pas prises en compte pour le calcul du total. En revanche, un retrait du PEA avant 5 ans entraînera non seulement sa clôture, mais aussi l'imposition de tous les gains réalisés depuis son ouverture.

Hors PEA, les moins-values peuvent être déduites du montant des plus-values, au cours de la même année ou de l'une des 9 années suivantes, à condition que les cessions de l'année où les moins-values ont été réalisées dépassent le seuil d'imposition.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les conseillers Société Générale ou Crédit du Nord.

Transmission

Les donations ou successions d'actions suivent la loi française. Pour rappel, les donations bénéficient d'un abattement, à hauteur de 50 000 € pour un enfant et de 30 000 € pour un petit-enfant² tous les dix ans.

² Pour plus d'informations, consultez notre Guide de la Fiscalité des Valeurs Mobilières pour les Particuliers.

Récapitulatif Société Générale :

	Nominatif pur	Nominatif administré	Au porteur
Convocation à l'Assemblée générale	Envoyée à tous les actionnaires.		Envoyée automatiquement pour certains, ou sur demande.
Admission à l'Assemblée générale	Sur présentation de la carte d'admission ou d'une pièce d'identité.		Sur présentation de la carte d'admission, établie sur la base d'une attestation de détention.
Achat / vente de titres	Ordres passés directement au service du nominatif Société Générale par lettre ou fax ou via Nomilia et Nominet.	Ordres passés à l'intermédiaire financier.	

Comment fonctionne la Bourse ?

Que sont les valeurs mobilières ?

Les actions sont des parts du capital de la société ; elles sont donc des titres de propriété. Toutes les actions d'une société ont le même montant nominal, et leur somme constitue le capital social. Le capital du groupe Société Générale au 31/12/2005 s'élève à 542 860 226,25€ pour 434 288 181 actions d'une valeur nominale de 1,25€. La valeur du cours de bourse est également la même pour toutes les actions, et la multiplication de ce cours par le nombre d'actions constitue la capitalisation boursière, c'est-à-dire la valeur que le marché attribue à l'entreprise, soit, pour le groupe Société Générale au 31/12/2005, 45,1Md€ pour un cours à 103,90€.

Les obligations sont des titres négociables et à revenu fixe, représentant une part d'emprunt émis par la société. Elles offrent l'assurance de percevoir un revenu régulier (l'intérêt) et d'être remboursé du capital à l'échéance du titre.

Par ailleurs, certaines sociétés émettent des valeurs mobilières complexes donnant accès au capital : ABSA, OBSA, obligations convertibles, Oceane, ORA...etc. Pour toutes ces définitions, vous pouvez vous reporter au lexique.

Quels sont les différents marchés ?

Au niveau français, la bourse de Paris dénommée Euronext Paris est composée de :

Eurolist : marché réglementé unique qui regroupe les principales sociétés cotées (700 environ). Elles sont classées par ordre alphabétique et sont identifiables grâce à un critère de capitalisation, permettant de distinguer facilement les petites valeurs (capitalisation boursière inférieure à 150 millions d'euros), les moyennes (entre 150 millions et 1 milliard d'euros) et les grandes valeurs (supérieure à 1 milliard d'euros).

Le marché libre : c'est un marché spécifique et non réglementé. Les sociétés qui y sont cotées n'ont pas les mêmes devoirs vis-à-vis des investisseurs, en termes d'information, que celles présentes sur les autres marchés.

Alternext : c'est un marché pour les petites et moyennes entreprises qui souhaitent financer leur croissance et avoir accès aux marchés financiers de la zone euro.

Comment se négocient les actions ?

Sur ces marchés, les titres se négocient au comptant, avec un règlement total et immédiat de la transaction.

Toutefois, le SRD (Service de Règlement Différé) offre la possibilité à un investisseur évoluant sur «l'Eurolist», de différer à la fin du mois, pour un ensemble de valeurs déterminées (les valeurs éligibles au SRD) le paiement et la livraison des titres négociés ; cela permet d'acheter des titres sans disposer du montant correspondant au moment de l'opération.

Qui sont les principaux acteurs ?

L'une des caractéristiques de la Bourse est d'être un marché organisé, régi par des règles précises, dont l'un des buts essentiels est de protéger l'investisseur, de faire en sorte que son placement s'effectue dans de bonnes conditions de sécurité. Pour contrôler l'activité de la Bourse, il existe plusieurs organismes de tutelle, les principaux étant :

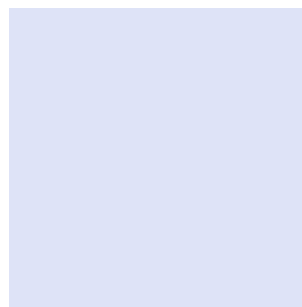
Autorité des Marchés Financiers (AMF) : créée en août 2003 par fusion de la COB (Commission des Opérations de Bourse) et du CMF (Conseil des Marchés Financiers), l'AMF est un organisme public français indépendant, doté de la personnalité morale qui a pour missions de veiller :

- à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne ;
- à l'information des investisseurs ;
- au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

Euronext Paris SA : Euronext est la bourse paneuropéenne née de la fusion des bourses d'actions et produits dérivés de Paris, Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne. Euronext Paris, entité française d'Euronext, est l'entreprise de marché qui gère les marchés de la Bourse de Paris. Elle assure les fonctions suivantes :

- gestion des systèmes informatiques de cotation : enregistrement des négociations entre membres de la bourse, via une chambre de compensation qui garantit paiement et livraison des titres ;
- gestion de l'adhésion des membres, de l'admission et de la radiation des valeurs ;
- diffusion des informations boursières et des conditions d'exécution des négociations ;
- promotion du marché auprès des émetteurs ou des investisseurs.

Euroclear France S.A. (ex SICOVAM) est le dépositaire central français et le gestionnaire du système de règlement/livraison.





Quels sont les principaux indices ?

Les indices sont des moyennes pondérées de plusieurs titres, permettant de donner la tendance globale de la Bourse. Les valeurs utilisées pour ce calcul sont choisies en fonction de leur capitalisation boursière, de la liquidité de leurs titres et de leur secteur d'activité.

En France, le principal indice utilisé est le **CAC 40**. Il est composé de 40 valeurs parmi les 100 premières capitalisations boursières du Premier Marché, et choisies dans des secteurs d'activité lui conférant une structure représentative du marché. Il exprime la capitalisation boursière de ces 40 sociétés par rapport à une base 1000 au 31 décembre 1987.

Le **SBF 120** comporte les 40 sociétés du CAC 40 ainsi que 80 autres valeurs françaises choisies parmi les 200 premières capitalisations boursières des Premier et Second Marchés.

Le **Dow Jones Euro STOXX** est un indice de référence global de la zone Euro comprenant environ 300 valeurs sélectionnées parmi les 12 pays appartenant à cette zone.

Le **Dow Jones Euro STOXX 50**, enfin, comporte 50 valeurs sélectionnées parmi les 12 pays de la zone Euro, constituant un indice de référence homogène pour les grandes valeurs européennes.

Les indices étrangers les plus connus sont le Footsie en Angleterre, le Dax en Allemagne, le Dow Jones et le Nasdaq aux Etats-Unis, et le Nikkei au Japon.

Comment fonctionne la Bourse de Paris ?

Les transactions se négocient par le biais d'un système informatique reliant les différents intermédiaires et les ordinateurs centraux de la Bourse. C'est le NSC : Nouveau Système de Cotation. Les informations transmises sont classées, d'abord par limite de prix, puis, au sein de chaque limite, par chronologie d'arrivée des ordres. Ce classement s'appelle la « feuille de marché » ou le « cahier de cotation ».

Pour les valeurs les plus liquides des Premier, Second et Nouveau Marchés, la cotation se fait en continu et la séance proprement dite comporte 5 étapes :

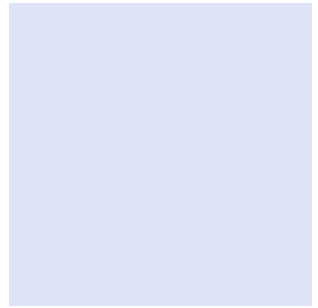
- Avant l'ouverture, entre 7h15 et 9h, les ordres sont notés sur la feuille de marché mais aucune transaction n'est réalisée. C'est la **préouverture** ;
- A l'ouverture, le système calcule un prix d'équilibre de chaque titre, appelé **fixing d'ouverture**, qui permettra la réalisation immédiate du plus grand nombre d'ordres ;
- Pendant que la **séance** est ouverte, entre 9h et 17h25, le système d'échange fonctionne en continu. Tous les ordres sont immédiatement passés, sous réserve qu'il existe un ordre de sens inverse à cours limite compatible.

Par exemple, vous ne pourrez vendre des titres que s'il y a un ou plusieurs acheteurs pour ces titres, et à un prix compatible avec celui que vous avez fixé. Le système fonctionne de la même manière si vous souhaitez acheter. L'exécution d'un ordre peut donc être partielle si le ou les ordres de sens inverse portent sur un nombre de titres inférieur au vôtre.

- Pendant cinq minutes, entre 17h25 et 17h30, les ordres sont toujours notés, mais les transactions sont interrompues. C'est la **préclôture** ;
- Enfin, à la clôture, à 17h30, les ordres ne sont plus notés et le système calcule un dernier cours, le **fixing de clôture**, qui servira de référence pour la séance suivante.

Les valeurs les moins liquides des Premier, Second et Nouveau Marchés sont cotées selon la technique du « **double fixing** ». Cette cotation fonctionne comme pour la préouverture ou la préclôture des valeurs cotées en continu, et les prix de marché sont ainsi fixés deux fois dans la journée, à 10h30 et à 16h, outre une préouverture de 7h45 à 9h.

Enfin, les valeurs du Marché Libre sont cotées par **fixing** une seule fois dans la journée, à 15h, en plus d'une préouverture à 7h45.



Comment lire la cote ?

La carte d'identité d'un titre

Code ISIN	C'est l'identifiant du titre. Chaque code ISIN est attribué de manière unique à un titre.
Valeur ou Libellé	Nom de la société, de l'action ou de l'instrument financier (warrant, obligation, etc.)
Nombre de titres admis à la cote	Nombre de titres mis à la disposition du public sur le marché. On emploie aussi le terme de flottant.
SA (Secteur d'Activité)	Un code sectoriel est attribué à chaque valeur par Euronext en fonction de son activité essentielle.
CA : Continu A	Il s'agit du groupe de cotation dont fait parti la valeur. On peut aussi avoir CB (Continu B), FA (Fixing A) ou FB (Fixing B)

Les données concernant le dividende

Dernier dividende versé	Montant en € du dernier dividende versé.
Date de mise en paiement	Date de détachement du coupon.
Rendement (en %)	C'est le ratio du dividende sur le cours de l'action, à une date donnée.

Les données concernant le report

Cours de compensation	C'est le cours auquel s'effectue le report d'un titre. Ce cours est fixé par Euronext le dernier jour du mois boursier (jour de la liquidation)
Taux de report (ou déport)	Pourcentage des titres dont le report à la prochaine liquidation a été demandé (ne concerne que le SRD). On parle de report quand les acheteurs sont plus nombreux que les vendeurs (l'inverse est le déport).

Les données de cours

Clôture	Cours de clôture, niveau de cours du dernier échange de titres.
Plus haut séance	Plus haut niveau de cours atteint au cours de la séance.
Plus bas séance	Plus bas niveau de cours atteint au cours de la séance.
Ouverture	C'est le niveau de cours auquel s'est réalisé le premier échange de titres à l'ouverture de la séance.
Volume	Nombre de titres échangés pendant la séance sur une valeur donnée.
Précédent	Cours de clôture de la veille. C'est le dernier cours coté représentant le dernier échange de la séance boursière.
Écart	Variation du cours par rapport au cours de la veille. Elle mesure l'écart entre deux cours de clôture.

Les données statistiques historiques

Clôture	Cours de clôture, niveau de cours du dernier échange de titres.
Plus haut ajusté	Cours le plus haut de l'année ajusté des opérations diverses (attribution gratuite d'actions ou division du nominal des titres)
Plus bas ajusté	Cours le plus bas de l'année ajusté des opérations diverses.
Var. dep. der. liquida.	Variation depuis la dernière liquidation. Variation en pourcentage du titre depuis la liquidation du mois boursier précédent.

Les mesures techniques

Bénéf./Action	Bénéfice Net par Action (BNPA) : c'est le ratio du bénéfice net sur le nombre total d'actions en circulation.
DR	Délai de recouvrement. C'est le nombre d'années de dividendes à toucher pour se rembourser le montant de l'action.
PER	Price Earning Ratio. C'est le ratio du cours de l'action sur le BNPA.

Comment passer un ordre ?

Tout ordre doit être passé à votre intermédiaire financier pour les actions inscrites au porteur, et au service titres de l'émetteur (ou à la banque qu'il a mandatée) pour les actions inscrites au nominatif pur.

Il existe différentes catégories d'ordres :

L'ordre au prix du marché n'offre aucune garantie en termes de prix. Il est exécuté au cours d'ouverture s'il a été passé la veille, ou au mieux du cours pendant la séance.

L'ordre à tout prix est prioritaire sur tous les autres mais ne peut être exécuté que totalement. Il faut donc une contrepartie égale. Il ne prend pas le prix en compte.

L'ordre à cours limité donne un montant maximum à l'achat et un montant minimum à la vente. Il n'est exécuté que dans les limites de prix fixées par le donneur d'ordre.

L'ordre à la meilleure limite sera exécuté au meilleur prix disponible (au moment où il arrive sur le marché) pour la quantité négociée, c'est-à-dire sans fractionnement de l'exécution.

L'ordre à seuil (ou ordre à plage de déclenchement) est exécuté dès que le cours franchit – à la hausse ou à la baisse – le seuil déterminé par le donneur d'ordre. L'ordre n'est pas affiché sur le carnet d'ordres tant que ce seuil n'est pas atteint.

L'ordre tout ou rien sert à éviter un fractionnement de l'exécution tout en garantissant un cours limite. Il fonctionne comme un ordre à tout prix, mais avec une limite de prix. Cet ordre, non prioritaire, n'est pas affiché sur la feuille de marché.

Le coût d'un ordre est composé de l'impôt de Bourse, auquel s'ajoutent les frais de courtage perçus par l'intermédiaire financier. L'impôt de Bourse est de 0,30% du montant brut de toute transaction comprise entre 7 668 € et 153 000 €, et de 0,15% pour la fraction qui excède ce montant. Son total ne peut excéder 610€. Les frais de courtage varient selon les intermédiaires financiers. Sur le site Société Générale LogitelNet ils sont de 0,54% HT.

A ces coûts de transaction s'ajoutent des droits de garde facturés annuellement pour tous les titres au porteur et au nominatif administré. Les titres au nominatif pur sont généralement exonérés de ces droits de garde, comme c'est le cas pour les actions Société Générale. En outre, tous les titres du groupe Société Générale détenus au porteur sur un compte-titres Société Générale (actions Société Générale, SICAV Société Générale ou Crédit du Nord, actions Boursorama...etc.) sont exonérés de ces droits de garde.

Comment apprécier la performance boursière d'une action ?

Plusieurs ratios permettent d'évaluer les titres. Les principaux sont les suivants :

Le PER (Price Earning Ratio) est le ratio du cours de l'action sur le montant des bénéfices par action du prochain exercice. Ainsi, plus le PER est élevé, plus l'action est « chère » puisque cela veut dire que le cours est élevé par rapport aux bénéfices attendus. Inversement, plus il est bas, plus le titre est « bon marché ». Il est à noter que les comparaisons entre différents PER n'ont un sens qu'au sein d'un même secteur d'activité.

Le Price to Book est le ratio du cours sur l'actif net par action non réévalué. L'actif net d'une société est la différence entre tout ce qu'elle possède et tout ce qu'elle doit (emprunts bancaires, dettes...). Il est également appelé « situation nette » ou « fonds propres ». Le Price to Book est donc la comparaison entre la capitalisation boursière d'une entreprise et sa valeur comptable. Quand une action est très supérieure à son actif net, cela signifie souvent que les investisseurs s'attendent à une forte croissance de l'entreprise, et inversement. Une société dont le Price to Book est nettement inférieur à 1 n'est donc pas nécessairement une bonne affaire. Cet indicateur est à conjuguer avec d'autres analyses.

Le DR (Délai de Recouvrement) est le nombre d'années de bénéfice par action nécessaire pour récupérer l'investissement de départ. Son avantage est qu'il prend en compte, outre le PER, le taux de croissance estimé des bénéfices et le niveau des taux d'intérêt à long terme, deux indicateurs déterminants pour les investisseurs.

Le rendement est le ratio du dividende par action sur le cours de l'action. C'est la mesure, à un temps et à un prix donnés, du revenu qu'apporte le titre.

La **performance** d'un titre peut être évaluée en calculant la **plus-value** réalisée sur une période donnée, c'est-à-dire la différence entre le prix de vente (en fin de période) et le prix d'achat (en début de période).

Enfin, le **Retour Total sur Investissement** en actions de la société est un calcul de rendement combinant la plus value boursière du titre et le dividende supposé réinvesti le jour même où il est touché.

Pour mieux comprendre

Lexique boursier des principaux termes utilisés

Abattement : c'est le montant des revenus de capitaux mobiliers en-dessous duquel l'imposition n'est pas appliquée. Ainsi, les dividendes bénéficient d'un abattement de 3050 € pour un couple marié, et de 1525 € pour un célibataire.

Actif Net Réévalué : c'est le montant de l'actif net comptable (actifs au bilan – dettes) intégrant les plus-values latentes, afin de mieux refléter la valeur réelle de l'entreprise. En effet, l'actif net comptable ne compte que la valeur historique des actifs, c'est-à-dire leur valeur d'entrée au bilan, alors que leur valeur réelle peut évoluer de beaucoup dans le temps.

Action : part du capital d'une société qui représente un titre de propriété et confère à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net.

Action à bon de souscription d'actions (ABSA) : action créée à l'occasion d'une augmentation de capital, et à laquelle est attaché un bon de souscription, c'est-à-dire un titre donnant le droit de souscrire des actions supplémentaires, à un terme et un prix donnés. Ce bon peut être détaché de l'action et négocié lui-même en bourse.

Alternext : c'est un marché pour les petites et moyennes entreprises (CA inférieur à 50ME et effectifs de moins de 250 personnes). Les sociétés cotées sur ce marché bénéficient de contraintes réglementaires assouplies.

ADR (American Depositary Receipt) : certificat de dépôt négociable, libellé en dollars et dont les intérêts sont versés en dollars, représentatif d'une ou plusieurs actions. Il permet à une société non-américaine d'être cotée aux Etats-Unis sous certaines conditions.

Amortissement : charge imputée aux résultats pour répartir le coût des immobilisations sur leur durée de vie estimée.

Analyse fondamentale : évaluation d'un titre fondée sur une analyse fine de la société, de ses performances financières, et des tendances économiques générales et du secteur d'activité concerné.

Analyse graphique : technique d'étude visant à déterminer les tendances d'un marché au moyen de constructions graphiques s'appuyant sur l'évolution des cours et les volumes échangés.

Analyse quantitative : technique d'étude visant à déterminer la valeur d'équilibre d'un titre au moyen de modèles statistiques, pour évaluer si le titre est proche ou éloigné de cet équilibre.

Analyste financier : travaillant soit pour les banques et sociétés de bourse – analyste "sell-side" – soit pour les investisseurs – analyste "buy-side" – l'analyste est chargé d'analyser les sociétés pour repérer les opportunités d'investissement et établir une recommandation sur les titres (achat, vente, conservation...).

Arbitrage : activité consistant à réaliser des profits grâce aux écarts constatés entre la valeur théorique et la valeur de cotation d'un actif financier, par exemple grâce aux écarts entre le dernier cours coté d'une société cible et le prix offert par l'acquéreur potentiel en cas d'OPA ou d'OPE.

Assemblée générale : L'Assemblée générale Ordinaire (AGO) se tient annuellement pour informer les actionnaires sur la marche de la société. Elle approuve les comptes de l'exercice écoulé, décide de l'affectation du résultat, fixe le dividende, et autorise les programmes de rachat d'actions. Son rôle est également de procéder aux nominations ou renouvellements des administrateurs et des commissaires aux comptes. Les décisions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

L'Assemblée générale Extraordinaire (AGE) est convoquée lorsque une modification des statuts de la société est présentée aux actionnaires. Il peut notamment s'agir d'une opération sur le capital, telle qu'une augmentation ou une réduction de capital. Une AGE est aussi nécessaire pour autoriser l'attribution de stock-options aux salariés et mandataires sociaux. Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées.

Enfin, l'Assemblée générale Mixte (AGM) regroupe l'AGO et l'AGE à une même date et sur une même convocation.

Pour mieux comprendre

Augmentation de capital : procédure permettant à une entreprise d'obtenir des fonds propres supplémentaires, en proposant au marché de nouveaux titres, à un prix en principe inférieur au dernier cours de bourse.

Autocontrôle : part détenue par une société dans son propre capital. Les actions d'autocontrôle sont privées de droits de vote et de dividende, et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.

Autodétention : part de capital détenue par la société dans le cadre du Plan de Rachat d'Actions.

Autofinancement : excédent dégagé chaque année et permettant de financer des investissements sans apport extérieur (tels qu'une augmentation de capital, un emprunt...etc.). La marge brute d'autofinancement (ou cash flow) est égale à la somme du bénéfice net, des amortissements et des provisions de l'exercice.

Autorité des Marchés Financiers (AMF) : issue de la fusion de la COB (Commission des Opérations de Bourse), du CMF (Conseil des Marchés Financiers) et du CDGF (Centre de Discipline de la Gestion Financière), l'AMF veille à la protection des investisseurs, à la qualité de l'information émise par les entreprises, et généralement au bon fonctionnement des marchés. Elle établit leurs règles d'organisation et de déontologie, et valide toutes les opérations d'émission et d'introduction, ainsi que toutes les offres publiques ayant pour objet des sociétés françaises cotées.

Avoir fiscal : créance sur le Trésor attribuée aux actionnaires sur les dividendes d'actions françaises, égale à 50% du montant de ces dividendes. L'actionnaire pouvait déduire ce montant de son impôt. L'avoir fiscal a été supprimé en 2005.

Bénéfice Net Par Action : ratio du bénéfice net de l'entreprise sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, soit 10,88 € pour la Société Générale en 2005.

Bilan : état financier récapitulant les ressources (passif, c'est-à-dire les dettes) et les emplois (actif, c'est-à-dire les biens) d'une société à une date donnée.

Bon de souscription : Cf. Actions à bon de souscription d'actions. Un bon de souscription peut également être attaché à une obligation selon le même fonctionnement, ou encore être émis ou attribué séparément d'un titre (BSA « secs »).

CAC (Cotation Assistée en Continu) : système informatique de cotation de la Bourse de Paris.

CAC 40 : indice de référence de la Bourse de Paris. C'est une moyenne pondérée permettant de donner la tendance globale de cette Bourse, composée de 40 valeurs parmi les 100 premières capitalisations boursières du Premier Marché, choisies dans des secteurs d'activité conférant à l'indice une structure représentative du marché. Le CAC 40 exprime la capitalisation boursière de ces 40 sociétés par rapport à une base 1000 au 31 décembre 1987.

Capital social : montant des apports en numéraire ou en nature faits par les associés ou les actionnaires d'une société, ajoutés aux bénéfices, réserves, primes d'émission et primes d'apport incorporés au capital.

Capitalisation boursière : valeur du cours de bourse multipliée par le nombre d'actions composant le capital (y.c. autocontrôle ou autodétention). C'est donc la valeur que le marché attribue à l'entreprise.

Capitaux propres : ressources appartenant aux actionnaires et laissées dans l'entreprise. Les capitaux propres sont composés du capital, des réserves et du résultat net de la période.

Clôture : fermeture du marché.

Club d'Investissement : groupe de particuliers réunis pour gérer de manière collective un portefeuille de valeurs mobilières. Chaque membre du club d'investissement effectue des versements réguliers, et tous partagent les revenus et plus-values du portefeuille commun.

Coefficient d'exploitation : ratio indiquant la part du PNB (Produit Net Bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise).

Comité Consultatif des Actionnaires : groupe d'actionnaires particuliers choisis par certaines sociétés cotées pour les conseiller dans leur politique vis-à-vis des actionnaires individuels. Le Comité Consultatif des Actionnaires du groupe Société Générale existe depuis 1988.

Compte de résultat : état financier récapitulant les opérations réalisées sur une période donnée, c'est-à-dire tous les produits et charges, pour calculer, par différence, le bénéfice ou la perte de cette période.

Pour mieux comprendre

Comptes consolidés : comptes servant à présenter la situation financière et les résultats de plusieurs sociétés d'un groupe comme s'il s'agissait d'une seule et même entreprise.

Cotation en continu : la cotation en continu permet l'exécution d'opérations à tout moment pendant que la séance est ouverte, entre 9h et 17h30.

Coupon : le coupon attaché à un titre représente le droit du propriétaire de ce titre à encaisser le revenu distribué pour cette valeur et pour un exercice donné (intérêt annuel pour une obligation, dividende pour une action).

Cours ajusté : re-calcul du cours d'une action qui tient compte de l'effet dilutif de certaines opérations de capital, pour permettre de comparer l'évolution des cours dans le temps.

Courtage : commission payée par un actionnaire pour l'exécution d'un ordre, variable selon les tarifs de l'intermédiaire et le montant de la transaction.

Courtier : intermédiaire financier permettant de mettre en relation deux contreparties, un acheteur et un vendeur d'un même titre, et se rémunérant par une commission sur le montant de la transaction effectuée.

Coût du risque : enregistrement comptable des dotations et reprises de provisions sur risques bancaires (notamment risques de contrepartie et risques opérationnels).

CVG (Certificat de Valeur Garantie) : instrument financier servant à garantir un cours minimum pour un titre à une date prédéterminée. Généralement émis dans le cadre d'une OPE ou OPA, il permet à l'actionnaire de la société cible de recevoir une somme égale à la différence entre le prix proposé lors de l'opération et un cours de « référence », si cette différence est positive. Cela revient à lui garantir un prix minimum de vente de ses titres.

Dilution : diminution de la valeur d'un titre induite par la création d'actions nouvelles à un prix inférieur au cours de bourse, subie par les actions anciennes, dont le cours s'ajuste à la baisse.

Dividende : part du bénéfice d'une entreprise distribuée aux actionnaires, proposée par le Conseil d'administration et votée par l'Assemblée générale.

DJ Euro Stoxx 50 : indice boursier comprenant 50 valeurs cotées parmi les plus actives de la zone euro.

D Euro Stoxx bank : indice boursier comprenant les 43 banques cotées de la zone euro.

Document de référence : document de présentation exhaustive des informations économiques, comptables et juridiques d'une société, enregistré à l'AMF et régulièrement remis à jour.

Droit d'attribution : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, l'entreprise peut créer des actions nouvelles qu'elle distribue gratuitement. Cette attribution se fait pour tous les actionnaires existants, au prorata de leur nombre d'actions. Les actionnaires reçoivent des droits d'attribution à ces actions gratuites. Ces droits d'attribution peuvent être traités suivant deux modalités. Ils peuvent être négociables en bourse, pour permettre aux actionnaires de les acheter ou de les vendre. L'Assemblée générale peut également voter pour qu'ils ne soient pas négociables : l'entreprise versera à chaque actionnaire le nombre d'actions gratuites lui revenant, ainsi que l'indemnisation pour ses droits formant rompus.

Droits de garde : frais prélevés par les établissements financiers pour la tenue des comptes-titres et des PEA de leurs clients.

Droit de priorité : en cas d'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, sur décision de l'entreprise émettrice de ne pas offrir de droit préférentiel de souscription (Cf. infra), les actionnaires existants disposent d'un délai de dix jours ouvrables pour souscrire aux nouvelles actions avant que leur vente soit ouverte à l'ensemble du marché. Passé ce délai, les actionnaires anciens ne sont plus prioritaires dans la liste d'ordres.

Droit de souscription : en cas d'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, les actionnaires existants qui souhaitent souscrire de ces nouvelles actions sont prioritaires par rapport à ceux qui ne possèdent pas encore de titres de l'entreprise. Ces droits sont attachés à chaque action ancienne, et peuvent en être détachés : ils sont cotés, et peuvent être achetés ou vendus séparément des actions elles-mêmes.

Ce droit peut être supprimé par l'entreprise émettrice, et remplacé par un droit de priorité.

Pour mieux comprendre

Droit de vote : attaché à chaque action, il permet de voter ou d'être représenté en Assemblée générale.

Ecart d'acquisition / survalueur / goodwill : différence entre le prix d'achat d'une entreprise et son actif net comptable réévalué.

Euroclear : société qui gère le système de règlement et livraison dans plusieurs pays, dont la France, pour les transactions nationales et internationales sur obligations et actions. Les intermédiaires boursiers en sont les adhérents, et les sociétés cotées y sont enregistrées sous un « code Euroclear » (ancien code Sicovam).

Euronext Paris : société de services chargée de gérer la Bourse de Paris. Elle appartient à Euronext Group, une holding néerlandaise regroupant depuis septembre 2000 les bourses française, hollandaise, belge et portugaise. Euronext assure le fonctionnement des marchés réglementés au quotidien, qu'il s'agisse des systèmes informatiques et des services permettant la cotation et l'exécution des opérations, de la publicité des négociations et des admissions, ou de l'adhésion des membres.

EVA (Economic Value Added) : différence entre le profit opérationnel (résultat d'exploitation) et le coût moyen pondéré des capitaux utilisés dans l'exploitation.

Fixing : détermination du prix d'une action à la fin d'une période donnée, lorsque les volumes échangés ne justifient pas une cotation en continu, ou lors de l'ouverture et de la clôture de la séance.

Flottant : part du capital d'une société cotée détenue par le public, c'est-à-dire les personnes ou entités susceptibles d'acheter ou de vendre les titres à tout moment.

Fonds Commun de Placement (FCP) : portefeuille de valeurs mobilières et de liquidités en indivision. Il est vendu en « parts » aux différents souscripteurs par la société de gestion qui l'a mis en place et qui agit ensuite au nom des porteurs.

Fonds propres : ensemble des capitaux propres, fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) et titres subordonnés.

Franchissements de seuil : achat ou vente de parts d'une société qui détermine le franchissement d'un pourcentage de détention du capital entraînant une obligation de déclaration à l'AMF. L'acquéreur ou le vendeur qui franchit un seuil doit déclarer le nombre d'actions détenues (voire ses intentions à l'égard de l'entreprise faisant l'objet de l'opération).

Garantie de cours : quand une société négocie auprès d'un actionnaire l'achat d'un bloc d'actions lui donnant le contrôle d'une entreprise cotée, elle a l'obligation de proposer les mêmes conditions d'achat à tous les autres actionnaires de cette entreprise.

Gouvernement d'entreprise : mise en place, dans une entreprise, de processus garantissant la transparence de l'information, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre de pouvoirs entre la direction et les actionnaires.

Hedge funds : Fonds d'investissement dont l'objectif de gestion est d'obtenir le meilleur rendement possible pour les capitaux investis, ce qui implique des prises de risques significatives.

Impôt de Bourse : impôt dégressif prélevé sur les transactions à partir de 7 668€. Il est égal à 0,30 % du montant brut de toute transaction comprise entre 7 668 € et 153 000 €, avec un abattement de 23 €, et à 0,15 % de la fraction qui excède ce montant. Son total ne peut excéder 610 €.

Indice boursier : indice composite représentatif d'une place boursière ou d'un secteur d'activité, composé le plus souvent de la moyenne de valeurs représentatives de cette place (ex : le CAC 40) ou de ce secteur (ex : Eurostoxx Bank).

Investisseurs institutionnels : sociétés dont l'activité repose sur l'investissement en valeurs mobilières, notamment en actions. Il s'agit par exemple des fonds de pension, des Sicav et des fonds communs de placement (FCP).

Jouissance (date de) : date à partir de laquelle le porteur d'un titre est habilité à percevoir le revenu lié à ce titre (intérêt, dividende).

Liquidation : échéance mensuelle à laquelle se dénouent les opérations en Service à Règlement Différé (SRD), le 5^{ème} jour ouvré avant la dernière séance du mois.

Liquidité : caractéristique d'un marché sur lequel les transactions ne provoquent pas de trop fortes variations de cours.

Marché de gré à gré : marché sur lequel deux intervenants se mettent directement d'accord sur les conditions de la transaction (contraire du marché réglementé).

Pour mieux comprendre

Marché organisé / marché réglementé : marché contrôlé par une institution qui en fixe les règles et qui gère les transactions entre intervenants.

Marché primaire : marché sur lequel ont lieu l'émission et le placement de nouvelles actions (introductions en bourse, privatisations, augmentations de capital en numéraire).

Marché secondaire : marché sur lequel on peut revendre ou acheter les titres qui ont été émis sur le marché primaire.

MONEP (Marché des Options Négociables de Paris) : marché où s'échangent les options négociables sur actions.

Nominal : valeur – fixe – d'une action inscrite dans les statuts de l'entreprise, par opposition à la valeur de marché, qui évolue selon l'offre et la demande. Le nominal du titre Société Générale est de 1,25€.

Notation, agences de notation : évaluation, par une agence spécialisée (agence de notation), de la capacité d'une entreprise à rembourser ses dettes existantes ou envisagées.

Obligation : titre de créance à long terme.

Obligation convertible : obligation pouvant être convertie en actions de l'émetteur, selon des modalités arrêtées à l'avance.

Oceane (obligation convertible en actions nouvelles ou existantes) : obligation convertible qui peut être remboursée soit par de nouvelles actions émises pour l'occasion, soit par des actions existantes autodétenues, par exemple à la suite d'un rachat d'actions.

Offres publiques d'achat et offres publiques d'échange (OPA et OPE) : processus réglementaire d'acquisition d'une société cotée. L'OPA consiste en un rachat en espèces des titres en circulation, tandis que l'OPE est un échange où les actionnaires récupèrent des titres de la société acquéreuse en contrepartie de leurs actions de l'entreprise achetée. Une offre est dite amicale lorsque la société rachetée est associée à la démarche, et elle est dite hostile lorsque la société rachetée n'a pas donné son accord à l'opération.

Offre de retrait et retrait obligatoire : un actionnaire majoritaire détenant au moins 95% d'une société peut proposer le rachat des 5% restant en vue du retrait de la cote de cette société, ou peut y être obligé à la demande des actionnaires minoritaires. Cette mesure vise à protéger les minoritaires, pour éviter la perte d'intérêt des investisseurs à moins de 5% de flottant, qui entraînerait une dépréciation du cours.

OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) : appellation recouvrant les Sicav et FCP. L'AMF en définit les règles de constitution et de gestion, et veille à leur application.

Option : contrat, dont la durée est déterminée à l'avance, qui donne le droit (mais non l'obligation) d'acheter ou de vendre à l'avenir un titre, à un prix également fixé à l'avance, moyennant paiement immédiat du prix de l'option. C'est le vecteur d'intervention sur le MONEP. Il existe des options d'achat (dite "call" : droit d'acheter dans "x" mois l'action "A" à un prix de "z" euros) et des options de vente (dite "put" : droit de vendre dans "x" mois l'action "A" à un prix de "z" euros). Les options sont des produits dérivés d'actions. L'action qui est à la base d'une option est appelée le sous-jacent.

ORA (Obligation Remboursable en Actions) : obligations remboursées par remise d'actions de la société émettrice. Les ORAs n'entraînent pas de flux financiers de remboursement et se transforment obligatoirement en capitaux propres, contrairement aux obligations convertibles pour lesquelles subsiste toujours un risque de non-conversion.

ORANE (obligations à option de remboursement en actions ou numéraire) : obligations à courte échéance qui peuvent être soit remboursées par remise d'actions nouvelles soit par remboursement en espèces, en fonction de la réalisation d'hypothèses fixées à l'avance. Par exemple, elles peuvent être émises en vue d'une OPA, avec comme condition que si l'OPA réussit elles soient remboursées en actions de la société émettrice acquéreuse et que si l'OPA rate, elles soient remboursées en espèces, l'émetteur-acquéreur n'ayant alors pas besoin des liquidités recueillies via leur émission.

Ordre : un ordre de bourse permet à l'intermédiaire financier d'exécuter une opération sur un titre pour l'actionnaire demandeur. Il se compose des informations suivantes : sens de l'ordre (achat ou vente), type d'ordre, nom et code ISIN de la valeur, marché sur lequel l'ordre doit être exécuté, date de validité, prix et nombre d'actions.

Pour mieux comprendre

PEA (Plan d'Épargne en Actions) : produit de placement en actions françaises destiné à inciter les particuliers à investir en actions, et donc exonéré d'impôts sur les revenus et les plus-values si aucun retrait n'est effectué durant cinq ans. Il reste soumis aux prélèvements sociaux.

PEG : ratio du PER sur le rythme de croissance des bénéfices. Un PEG supérieur à 1 signifie que le titre est cher.

PER (Price Earning Ratio) : ratio du cours de l'action sur le BNPA (Bénéfice Net Par Action), il traduit la cherté du cours par rapport aux bénéfices attendus. Ainsi, plus ce ratio est élevé, plus l'action est dite chère, et inversement. Il est à noter qu'une comparaison n'a de sens qu'au sein d'un même secteur d'activité.

Plus-value, moins-value : différence entre le prix tiré de la vente d'une action et son prix d'acquisition. On parle de plus-value quand cette différence est positive (quand le vendeur gagne de l'argent), et de moins-value quand elle est négative.

Premier Marché : marché réglementé destiné aux grandes sociétés françaises et étrangères cotées à Paris. Une entreprise doit remplir plusieurs conditions pour être cotée sur ce marché, et notamment proposer au moins 25 % de son capital au public et avoir eu des résultats bénéficiaires pendant les trois ans précédant l'introduction.

Prime de risque : supplément de rentabilité attendu sur les actions par rapport au taux sans risque. Le calcul de cette prime permet de savoir s'il est plus intéressant d'investir en actions ou en obligations. La prime de risque sur une action donnée dépend du taux de croissance anticipé des bénéfices de la société et des taux d'intérêt.

Produit Net Bancaire (PNB) : équivalent bancaire du chiffre d'affaires.

Profit warning : avertissement sur les résultats de l'exercice en cours, lorsque les prévisions de résultats annoncées ne pourront être tenues.

Quorum : pourcentage minimum du capital social ou des droits de vote des actionnaires présents ou représentés à une Assemblée générale nécessaire pour pouvoir tenir cette assemblée. Le quorum est de 20 % pour une première session d'AGO (pas de quorum pour la seconde, organisée si le quorum n'était pas atteint la première fois), et de 25 % pour une première session d'AGE (20 % pour la seconde).

Rachat d'actions : achat en bourse par une société de ses propres titres, dans la limite de 10 % de son capital et après autorisation des actionnaires donnée en AGE.

Rating : Cf. Notation.

Ratio international de solvabilité : rapport entre les fonds propres et les risques d'une banque, permettant de mesurer sa solidité financière.

Rendement : le rendement est le ratio du dividende par action sur le cours de l'action. C'est la mesure, à un temps et à un prix donnés, du revenu qu'apporte le titre.

Résultat Brut d'Exploitation (RBE) : il est égal au PNB (Produit Net Bancaire) moins les frais généraux.

Résultat courant avant impôt : il s'obtient en faisant la somme du résultat d'exploitation et des résultats des sociétés mises en équivalence, puis en ajoutant les gains ou en déduisant les pertes sur actifs immobilisés (cessions d'actifs ou de titres).

Résultat d'Exploitation : RBE moins le coût du risque.

Résultat Exceptionnel : différence entre les produits et les charges exceptionnels et ne relevant pas de l'activité courante de la banque, calculée avant impôt.

Résultat Net Part du Groupe (RNPG) : bénéfice ou perte de l'exercice, calculé sur la base du résultat courant avant impôt, en déduisant le résultat exceptionnel, l'impôt sur les bénéfices et les intérêts minoritaires.

Roadshow : série de présentations en France et à l'étranger faites par les dirigeants d'une société pour présenter son activité et ses résultats aux analystes financiers et investisseurs institutionnels.

Pour mieux comprendre

ROE (Return On Equity) : ratio du résultat net sur les capitaux propres, qui permet de mesurer la rentabilité de ces capitaux. Un ROE de 25,3 % (ROE du groupe Société Générale pour 2005) signifie que pour 100 de capitaux propres alloués à une activité, celle-ci dégagera un RNPG de 25,3.

Rompu : différence pouvant exister entre le nombre d'actions que possède un actionnaire et le multiple le plus proche du nombre minimum d'actions anciennes nécessaires pour participer à une opération financière (ex : 12 actions "A" possédées, attribution d'une action gratuite pour 10 détenues -> rompu = 2 actions). En fonction de la décision de l'Assemblée générale, les rompus peuvent être négociés à l'unité par l'actionnaire, ou les actions correspondantes peuvent être vendues par l'émetteur à la clôture de l'opération, et les sommes de cette vente allouées aux titulaires des droits.

Second Marché : marché réglementé pour les entreprises de taille moyenne. Conditions d'admission : l'entreprise doit ouvrir au minimum 10 % de son capital au public, et doit faire la preuve de deux ans de résultats bénéficiaires.

Service de Règlement Différé (SRD) : les titres les plus liquides des différents marchés peuvent s'inscrire à ce service, qui offre ensuite à l'actionnaire la possibilité, contre versement d'un intérêt, d'acheter des titres sans disposer du montant correspondant au moment de l'opération. Les ordres, enregistrés, restent valables jusqu'à 6 jours ouvrés avant la fin de chaque mois civil, puis le règlement est effectué à cette date, dite de « liquidation » ou reporté au mois suivant.

Sicav : Société d'Investissement à Capital Variable dont l'actif, exclusivement composé d'un portefeuille et de liquidités, appartient aux souscripteurs. Les Sicav sont obligatoirement des sociétés par actions. La valeur de leur action s'obtient en divisant l'actif par le nombre d'actions émises.

Société de bourse : intermédiaire responsable de la négociation et de la compensation des titres en bourse.

Spéculation : investissements réalisés dans l'espoir d'un profit à court terme. Les spéculateurs sont les principaux acteurs qui assurent la liquidité des marchés, en acceptant de prendre des risques ; ils sont donc indispensables.

Split : augmentation volontaire du nombre de titres composant le capital social d'une société (et divisant d'autant le nominal de l'action et, par ajustement, son cours) afin d'améliorer leur liquidité. Le groupe Société Générale a ainsi multiplié le nombre de ses titres par 4 en mai 2000, le nominal passant de 5 € à 1,25 €.

Suspension de cotation : lorsque la publication d'une information est susceptible d'impacter le cours d'une ou plusieurs sociétés cotées, Euronext (Bourse de Paris) peut être amené à suspendre temporairement le cours de ces entreprises, à la demande de l'entreprise émettrice de l'information ou à la demande de l'AMF, afin de prévenir toute spéculation sur ces titres. Cette suspension varie habituellement de quelques heures à quelques jours.

Teneur de marché : le teneur de marché assure la liquidité du marché, c'est-à-dire la disponibilité des actions à l'achat ou à la vente. Il cote régulièrement un prix acheteur et un prix vendeur pour les actions qu'il suit.

Titre : synonyme de valeur mobilière, c'est-à-dire les actions et les obligations.

Valeur nominale : Cf. *Nominal*.

Volatilité : comportement d'un marché ou d'une valeur dont les cours fluctuent de manière ample et rapide.

Warrant : valeur mobilière qui donne le droit d'acheter ou de vendre un support « sous-jacent » à un prix donné et jusqu'à une date donnée. Un warrant est toujours émis par un établissement financier qui fait office de teneur de marché.

Pour mieux comprendre

ADRESSES UTILES

AMF (Autorité des Marchés Financiers)
17 place de la Bourse – 75082 Paris cedex 0
Tél : 01.53.45.60.00 – fax : 01.53.45.61.00
www.amf-France.org

BALO – Direction des Journaux Officiels
26 rue Desaix – 75727 Paris cedex 15
Tél : 01.40.58.75.00
www.journal-officiel.gouv.fr

FFCI (Fédération Française des Clubs
d'Investissement)
39, rue Cambon – 75001 Paris
Tél : 01.42.60.12.47
www.clubinvestissement.com

EURONEXT PARIS
39, rue Cambon – 75039 Paris cedex 01
Tél : 01.49.27.10.00 – fax : 01.49.27.11.71
www.euronext.com

Pour en savoir plus...

Contactez le service relations actionnaires :

Par téléphone : **0 800 850 820** ou + 33 1 42 14 52 16 ; Numéro Vert, gratuit depuis un poste fixe en France.

Par Internet : actionnaires.individuels@socgen.com
Et sur www.socgen.com

